

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MOSELLE

**5^e RÉUNION TRIMESTRIELLE
DU 1^{er} AU 4 DECEMBRE 2025**

PROCÈS-VERBAL



CONSEIL DÉPARTEMENTAL

5^e RÉUNION TRIMESTRIELLE DE 2025

Séances des 1^{er} et 4 décembre 2025

PROCÈS-VERBAL

Le Conseil Départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département de la Moselle – Hémicycle Robert SCHUMAN - à METZ, sous la présidence de M. Patrick WEITEN, Président du Département de la Moselle, les 1^{er} et 4 décembre 2025.

La séance est ouverte à 10 heures par M. Patrick WEITEN, Président du Département de la Moselle.

Le secrétaire de séance est Mme ARNOLD, secrétaire.

Etaient présents :

M. FREYBURGER, Mme ROMILLY, M. SUCK, Mme KUNTZ, M. CHABANE, Mme HAAG, M. SCHUH, Mme SCHNEIDER, M. DASTILLUNG, Mme MAGRAS, M. SIMON, Mme ZIROVNIK, M. BENIMEDDOURENE, Mme STEMART, M. SACCANI, Vice-Présidents, M. CORRADI, Mme LORIA-MANCK, M. WEIS, autres membres/secrétaires, Mme AMBROSIN-CHINI, Mme BECKER, M. BOHL, Mme BOHR, Mme BORYSIAK, Mme BOUSCHBACHER, Mme CALCARI-JEAN, M. CUNAT, M. CUNY, M. DICK, M. DIDIOT, Mme FIRTION, M. FOURNIER, M. FRANÇOIS, Mme GOSSÉ, M. GRÉLOT, M. KIEFFER, M. KHALIFE, Mme KLEBER-MASET, Mme LAPAQUE, M. LEBEAU, M. MULLER, Mme PASTOR, Mme REBSTOCK-PINNA, M. REICHHELD, M. SCHULER, M. TACCONI, Mme THIEL- MIESZKALSKI, M. THIL, Mme TONIN, Mme TRAN, Mme ZIMMERMANN, autres membres.

Absents représentés : Mme PILI donne délégation à M. CHULER, Mme HERZOG à Mme BECKER.

Le nombre de conseillers départementaux en exercice est de 54.

Le quorum étant atteint, le Conseil Départemental peut valablement délibérer.

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MOSELLE

5^e Réunion Trimestrielle de 2025

Séance du 1^{er} décembre 2025

Présidence de M. Patrick WEITEN

Secrétaire de séance : Mme Christelle LORIA-MANCK

OUVERTURE DE LA REUNION

(La séance est ouverte à 10 heures 01).

M. LE PRESIDENT.- Monsieur le Directeur Général, Mesdames et Messieurs les représentants de l'Administration départementale, Monsieur le Directeur de Cabinet, Mesdames et Messieurs les partenaires, les représentants des médias et le personnel qui nous accompagne, il s'agit d'un moment important que nous vivons. Nous avons gardé une seule tradition : la cloche. Ce sera le dernier élément d'un temps passé, mais j'y reviendrais tout à l'heure.

Je vous souhaite la bienvenue dans ce nouvel hémicycle important, puisqu'il porte le nom d'un grand homme bien que nous ne l'ayons pas encore décidé. Nous allons décider de nommer cet Hémicycle Robert SCHUMAN, encore ce matin.

Il s'agit de valeurs importantes, car dans une cinquantaine d'années, il sera rappelé que cet hémicycle aura eu cinquante ans, comme le précédent qui fêtait ses cinquante ans. Il s'agit d'un renouvellement important. Je souhaite remercier celles et ceux qui ont contribué à faire de cet endroit un lieu convivial, dans une certaine forme de confort républicain qui permet à chacun et chacune d'avoir sa place, aux journalistes d'être bien installés avec à la fois les sièges et les tables nécessaires. Je tiens également à remercier le personnel qui nous accompagne.

Je déclare officiellement ouverte cette 5^e Réunion Trimestrielle, consacrée notamment à l'examen et l'adoption de la Décision Modificative n° 3 du Budget Primitif

de 2025 et à l'examen du Rapport d'Orientations Budgétaires, car nous n'aurons pas à délibérer, mais à échanger.

LISTE D'ÉMARGEMENT ET DES DÉLÉGATIONS DE VOTE

M. LE PRÉSIDENT. - Je dois vous faire part des absences de :

- Mme PILI qui a donné procuration à M. SCHULER ;
- de M. SACCANI à M. DASTILLUNG ;
- et de Mme HERZOG à Mme BECKER.

CARNET DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

M. LE PRÉSIDENT. - Dans le cadre du carnet du Conseil Départemental, nous avons appris le décès de Mme Gisèle PRINTZ, ancienne Conseillère Générale du canton de Hayange, survenu le 8 octobre dernier à l'âge de 92 ans. Mme Gisèle PRINTZ avait exercé ses fonctions avec dévouement de mars 1994 à mars 2001 et particulièrement au sein de la commission en charge des travaux publics et des transports, dans laquelle elle avait été Secrétaire. Elle avait également siégé au Sénat de septembre 1996 à août 2014. Enfin, elle était Chevalier de l'ordre de la Légion d'honneur depuis janvier 2015. Certains d'entre vous l'avaient côtoyée, elle était très assidue à nos débats quand elle y était invitée. Nous présentons à sa famille et à l'ensemble de celles et ceux qui l'ont connue, nos sincères condoléances.

MUTATIONS ET NOMINATIONS

M. LE PRÉSIDENT .- Dans le cadre des nominations et des mutations, nous avons accueilli au sein des services départementaux de nouveaux responsables puisque certains directeurs généraux adjoints ont quitté l'administration ou ont fait valoir leurs justes droits à la retraite. Je souhaite la bienvenue officiellement à Mme Yosr KBAIRI à la Direction du Patrimoine et de l'Aménagement du Territoire. Elle assume cette direction générale adjointe et succède à Mme Anne Marie HERBOURG, qui a fait valoir ses droits à la retraite dans le cadre de ces fonctions, je lui ai par ailleurs demandé d'être à mes côtés en qualité de Chargée de mission des grands dossiers, notamment de l'A31 Bis. Elle est chargée de ces dossiers en dehors de l'administration et dans le cadre d'une réflexion politique. Elle nous fait profiter de son expérience et de son expertise.

Le 6 octobre, nous avons accueilli M. Florian RIPERT, qui assume la Direction Générale Adjointe des Finances, des Affaires Juridiques et du Contrôle de Gestion. Il succède à M. Pierre SCHERRER, présent dans le public, qui a également fait valoir ses droits à la retraite. Le 17 octobre, nous avons accueilli M. Jean-Luc BOEUF qui assume la Direction Générale Adjointe de la Solidarité et succède à M. Laurent ZAKRZEWSKI, parti au sein des services de l'État en Meuse.

Pour ce qui concerne les nominations de l'État, nous avons accueilli le nouveau Secrétaire Général de la Préfecture, M. Jérôme SEGUY, Sous-Préfet de Metz, ayant pris ses fonctions le 27 octobre en succédant à M. Richard SMITH ainsi que M. Amaury DE SAINT-QUENTIN, nommé Préfet de la Région Grand Est, Préfet de la zone de défense et de sécurité et Préfet du Bas-Rhin en date du 19 novembre dernier.

Nous leur souhaitons à tous la bienvenue.

EXAMEN DE RAPPORTS

M. LE PRÉSIDENT .- En faisant une entorse à notre manière de procéder, je vous propose de délibérer sur le nom de cet hémicycle et le plan de placement présenté.

Le plan correspond au point E-1 de l'ordre du jour et a été élaboré en partenariat avec les groupes. Chaque groupe a été destinataire du projet et a validé cette répartition au sein de l'hémicycle en tenant compte des remarques présentées. Je vous propose d'adopter ce plan pour que la place que vous occupez soit officielle au sein de cet hémicycle départemental.

Une opposition ?

Abstention ?

Unanimité.

M. LE PRESIDENT.- Vous êtes donc définitivement installés dans cet hémicycle.

Le deuxième point est assez important et concerne la dénomination des nouveaux espaces. J'ai profité de ce moment important du renouvellement de ces espaces pour rendre hommage aux éminentes personnes qui nous ont précédées. Certains noms existaient déjà pour certaines salles de commissions, mais il est important de rappeler l'histoire de notre institution ainsi que le nom d'éminentes personnalités qui ont marqué de manière indélébile l'histoire de notre département et en particulier de notre institution.

Ainsi, je vous propose que cette salle porte le nom de Robert SCHUMAN, sachant qu'une salle de commission portait ce nom. Robert SCHUMAN mérite de donner son nom à cet hémicycle sachant que nous sommes également propriétaires de sa maison.

Dans le cadre des espaces attenants, je souhaite que l'on puisse donner à l'espace côtoyant l'hémicycle le nom de Philippe LEROY, mon prédécesseur que beaucoup d'entre nous ont connu. Il est important également de lui faire écho. L'ensemble des noms proposés a été soumis aux familles qui ont donné leur aval. Mme LEROY a été très touchée par la démarche.

Dans la continuité se trouve un espace extérieur naturel et végétal au bord de l'eau. Je souhaite le nommer Jean-Marie PELT, bien qu'il n'ait pas siégé avec nous. Nombreux l'ont côtoyé. La galerie que je vous invite à visiter sera nommée « La galerie de la mémoire ». Les objets exposés évolueront au gré des circonstances et des actualités.

La salle R25, ancienne salle François DUPONT, prendra le nom, si vous en êtes d'accord, de Madeleine de GARGAN-CHARPENTIER, première femme à être entrée au sein de l'Assemblée Départementale.

La R26 portera le nom de François DUPONT. La R27, salle de commission portera le nom de Julien SCHVARTZ, ancien Président du Département, Conseiller Général du canton de Boulay et ancien Maire de Boulay.

La salle R28 conservera le nom de Guy de WENDEL. Les autres salles conserveront leur dénomination : l'espace MESSMER, la salle DRIANT, ancien Président du Département, Nicolas JUNG, Alfred LAMY et Robert SEROT.

En même temps, il était important de faire de même au Quai Wilzer et de nommer également l'amphithéâtre du nom de Jean-Marie RAUSCH, de cette façon nous rappellerons à notre mémoire les Présidents des Conseils Généraux et Départementaux successifs. Jean-Marie RAUSCH a en effet été Président du Conseil Général à un moment dans sa longue carrière politique.

La salle B03 pourra porter le nom de Margot DURRMEYER, grande animatrice du réseau de résistance mosellan au côté d'un certain nombre d'acteurs. Elle a payé de sa vie son appartenance au réseau MARIO.

Je vous propose de nommer la salle C0071 du nom d'Alexandre LOFI, numéro 2 du Commando KIEFFER, grand acteur de la libération du territoire national notamment à Ouistreham dans le Calvados. Alexandre LOFI est originaire de L'Hôpital.

Je vous propose également de donner à l'espace intérieur le nom de Simone VEIL. Il s'agit d'un espace ouvert et arboré compte tenu de ce qu'elle a pu vivre au cours de ses jeunes années dans des espaces totalement fermés et hostiles.

Il s'agit d'un moment important marqué par notre entrée dans cet espace rénové qui porte l'histoire de notre département et symboliquement les valeurs républicaines qui sont les nôtres.

Je vous propose de délibérer pour tous ces noms.

Une opposition ?

Abstention ?

Unanimité.

M. LE PRÉSIDENT. Ces locaux sont officiellement dénommés. Un plan accompagne les remarques évoquées.

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT .- Mes chers collègues,

Permettez-moi de commencer par une évidence, mais une évidence historique qui parle à l'âme de notre département : nous sommes de retour chez nous dans NOTRE salle des délibérations pour ouvrir officiellement aujourd'hui cette 5^e Réunion Trimestrielle de l'année 2025, réunion qui marquera pour longtemps l'histoire de l'institution que nous servons. Ce lieu n'est pas qu'un espace de travail et de délibération.

Dans un Département qui existe depuis 1790, il est cette enceinte historique dans laquelle se décide depuis plus d'un demi-siècle la vie démocratique de notre Département.

Il est et il restera dans l'histoire de la Moselle :

- ce lieu qui a traversé les dramatiques restructurations de notre sidérurgie et la fermeture de nos mines ;
- ce lieu qui a profité des grandes lois de la décentralisation ;

- ce lieu qui a vécu la création de l'Union Européenne en 1992 ;
- ce lieu qui a subi la brutalité de la réorganisation des territoires, des intercommunalités, des régions et de nos cantons en 2014 ;
- ce lieu qui a vu s'installer les binômes paritaires d'élus ;
- ce lieu qui a accueilli le premier Conseil Départemental des Jeunes ;
- ce lieu, enfin, où hier se décidaient les moyens fiscaux dédiés aux services et aux investissements publics départementaux ; et où aujourd'hui se conjuguent diminutions imposées des dotations et augmentations exigées des dépenses.

Dans cet espace hautement républicain se sont succédés plus de cinq cents élus départementaux qui y ont adopté les décisions majeures au service et au profit des Mosellanes et des Mosellans. Ce lieu a traversé les décennies dans sa configuration initiale qui fait maintenant partie du passé, sans accès adapté aux personnes à mobilité réduite ; avec un éclairage en contradiction avec nos ambitions écologiques environnementales ; aux équipements numériques d'un autre âge ; en dehors de toutes les normes sanitaires des revêtements du sol et des murs.

Après seize mois de travaux, de bruit, de contraintes et de patience, nous retrouvons notre salle des délibérations du Conseil Départemental de la Moselle.

Nous qui siégeons ici (et certains depuis plus longtemps que d'autres), nous savons ce que représente ce moment, dans ce lieu que nous avons voulu rénové, aménagé avec des équipements adaptés aux exigences numériques, d'accessibilité et de salubrité.

Le nouvel hémicycle restauré que nous venons d'inaugurer et de baptiser ensemble a répondu à deux exigences essentielles : le respect de l'âme des lieux et la fonctionnalité opérationnelle.

La tradition et la modernité ne s'y opposent pas : elles se complètent et se conjuguent pour donner du sens à notre action. Aujourd'hui, la pierre ancienne, le bois et le métal dialoguent avec la lumière, l'acoustique, la vidéo, les outils numériques. Cet hémicycle est plus fonctionnel, plus opérationnel, plus accessible, plus conforme aux normes environnementales et techniques. Il est à la hauteur des exigences que nous portons pour notre département.

Je veux, au nom de chacun d'entre vous, remercier :

- les services du Département qui ont piloté ce chantier avec méthode et avec patience ;

- les entreprises et les artisans qui ont travaillé avec sérieux ;
- tous ceux qui ont permis qu'aujourd'hui nous reprenions place dans cette salle, dans de bonnes conditions.

Je veux également adresser, de cette tribune, un remerciement très chaleureux aux collectivités qui nous ont accueillis pendant ces seize mois de nomadisme institutionnel :

- la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch, en septembre 2024 ;
- la Communauté d'Agglomération Forbach Portes de France, en décembre 2024 ;
- la Région Grand Est, en mars 2025 ;
- la Communauté de Communes Rives de Moselle, en juin 2025 ;
- et enfin la Commune de Dieuze, en septembre 2025.

À chaque étape, nous avons été reçus avec respect, chaleur, engagement. À chaque étape, nous avons constaté combien la Moselle est plurielle, diverse, mais profondément unie par un même attachement à la solidarité, au développement, au service des habitants.

Aujourd'hui, nous ouvrons nos travaux dans ce nouvel hémicycle, dans lequel désormais s'exprimera et se construira notre démocratie départementale. Je vous ai proposé cette semaine que notre hémicycle porte à jamais le nom de l'un d'entre nous, père fondateur de l'Europe, Conseiller Général de 1937 à 1949 avec une interruption entre 1940 et 1945 : Robert SCHUMAN.

Afin d'honorer d'autres personnalités mosellanes ayant apporté leur forte contribution à notre Département, je vous ai proposé, en accord avec leurs familles, de baptiser de leurs noms les espaces de réception et de commissions rénovés autour de l'hémicycle : il s'agit en l'occurrence, comme je vous l'ai dit, de Philippe LEROY, Julien SCHVARTZ, tous deux anciens Présidents du Département, Madeleine de GARGAN-CHARPENTIER, première femme Conseillère générale de Moselle et de Jean-Marie PELT, pionnier mosellan de l'écologie moderne et parrain prestigieux de notre démarche Moselle Durable. Une cérémonie officielle de baptême nous permettra d'accueillir les familles le 11 décembre prochain. Vous y êtes naturellement toutes et tous invités. Nous dévoilerons cette plaque qui donnera définitivement le nom des espaces.

Je vous ai proposé également de délibérer en faveur du baptême de l'amphithéâtre du Quai Wiltzer du nom de Jean-Marie RAUSCH, également ancien Président de notre Assemblée ainsi qu'une salle en mémoire d'Alexandre LOFI et une

autre en l'honneur de Margot DURRMEYER, membre du réseau de résistance du Groupe MARIO. Enfin j'ai souhaité que notre reconnaissance à nos illustres aïeux s'accompagne d'un hommage solennel à Simone VEIL, conscience française, survivante de la Shoah, Ministre, Première Présidente du Parlement européen, portant inlassablement la dignité humaine et les droits des femmes. Nous baptiserons l'ensemble de l'espace naturel de son nom, au quai Wiltzer, d'ici quelques jours.

Nous ouvrons aujourd'hui la 5^e Réunion Trimestrielle de l'année.

Une réunion importante parce qu'elle concentre, en une seule semaine, l'essentiel des orientations budgétaires, sociales, économiques, territoriales et démocratiques qui vont nous engager et qui engageront l'avenir de la Moselle.

Cette semaine sera dense, exigeante et je le crois, décisive.

Nous évoluons dans un contexte où les marges de manœuvre des Départements sont extrêmement réduites , les dépenses sociales s'envolent , les dotations d'État ne progressent pas au même rythme quand elles ne diminuent pas , et où, trop souvent, l'État choisit de soulager son budget en transférant ses charges vers les collectivités.

Notre capacité d'autofinancement se maintient en 2025, mais elle ne suffira pas, seule, à absorber l'augmentation continue des dépenses sociales.

C'est pourquoi j'ai engagé, depuis le début de l'été, des réunions, des simulations, des calculs et des balayages budgétaires approfondis, poste par poste, ligne par ligne, article par article, politique par politique, pour identifier les marges d'optimisation , préserver les priorités , éviter d'hypothéquer notre capacité à investir.

Nombre d'entre vous y ont participé, pendant de longues heures.

Les Orientations Budgétaires 2026 doivent donc conjuguer responsabilité et ambition : responsabilité dans la maîtrise de la dépense , ambition dans la poursuite maîtrisée des dépenses structurantes parce que nous ne nous résignons pas à renoncer à l'action.

Nous sommes confrontés à une équation budgétaire simple dans sa formulation, difficile dans sa résolution : des recettes qui s'annoncent étales dans le meilleur des scénarios , des dépenses sociales en forte augmentation et une volonté politique ferme : ne pas laisser les Mosellans plus fragiles au bord du chemin.

Les chiffres que nous annonçons dans le cadre des Orientations Budgétaires 2026 sont le fruit de notre exigence, de notre pragmatisme, de rigueur et de

transparence, dans l'attente de connaître les choix définitifs du Gouvernement et du Parlement qui tardent à décider. Je vous proposerai de maintenir le niveau d'investissement au-dessus de la barre de 100 M€, parce que l'investissement public est le moteur de la vitalité territoriale.

Dans le même temps, les recettes de fonctionnement s'annoncent pour l'instant aussi imprévisibles que les votes du Parlement.

Cela vaut pour : les DMTO (Droits de Mutation à Titre Onéreux) qui fluctuent au gré du marché immobilier ; la fraction de TVA qui nous était promise dynamique, mais qui sera dans le meilleur des cas stable ; la Taxe sur les conventions d'assurances qui devrait peut-être connaître une majoration par rapport au Budget Primitif 2025.

Si nous votons et exécutons nos budgets en équilibre, l'État, lui, impécunieux, y a renoncé depuis 1974 à les voter en équilibre, et appelle une nouvelle fois les collectivités à contribuer à l'effort de redressement des finances publiques de la Nation.

Le projet de Loi de Finances pour 2026 prévoit notamment la poursuite du DILICO 2 (Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales), rien que son nom fait mal à la tête, ayant pour effet la limitation de la progression des dépenses de fonctionnement, le gel de certaines recettes (TVA), la réduction de certains concours financiers de l'État et un prélèvement sur nos dotations avec remboursement différé. Nous serons la banque de l'État.

Dans le même temps nos dépenses sociales s'annoncent en forte augmentation.
A minima 20 M€ :

- + 8,6 M€ pour l'autonomie en faveur des personnes âgées et celles en situation de handicap ;
- + 3,6 M€ pour le RSA ;
- + 7,7 M€ pour la protection de l'enfance, en raison notamment de l'augmentation du nombre de places dans les structures d'accueil et de la hausse des charges.

Au-delà de ces prévisions hypothétiques pour 2026, la dure réalité s'impose à nous, encore cette année, dans le cadre de la Décision Modificative n° 3 (DM3) que je vous propose, avec une nécessaire augmentation des dépenses de fonctionnement que nous aurons à voter jeudi de près de 12 M€ concernant notamment l'action sociale, principalement, encore et toujours du fait du RSA, de l'autonomie et de la modernisation du Centre Départemental de l'Enfance. C'est bien là que se joue pour nous l'essentiel.

Les besoins en matière de solidarité progressent plus vite que nos recettes. Notre responsabilité est de le dire, la voix calme, mais ferme : nous assumons nos missions sociales, mais les moyens alloués par l'État ne sont plus à la hauteur des besoins.

Cette tension budgétaire et sociale n'est pas propre à la Moselle. Elle a été au centre des débats des Assises des Départements de France, qui se sont tenues à Albi du 12 au 14 novembre dernier. J'y ai participé avec 10 d'entre vous. Ces Assises ont été l'occasion d'entendre les mêmes constats, les mêmes alertes, les mêmes inquiétudes d'un bout à l'autre du pays : les Départements représentent le premier amortisseur social de la République ; mais ils deviennent trop souvent la variable d'ajustement budgétaire de l'État.

Au nom de tous les Départements, nous avons porté au Gouvernement, et notamment au Premier Ministre, Sébastien LECORNU, présent à la clôture des Assises, des demandes fortes, claires, déterminées et exigeantes, à savoir : mieux financer les allocations individuelles de solidarité par un partage 50/50 entre l'État et les Départements ; abonder le Fonds de sauvegarde de 300 M€ à 600 M€ ; supprimer le DILICO 2 ; assurer une compensation sincère des charges transférées ; renforcer les moyens consacrés à la protection de l'enfance ; organiser un nouvel acte de décentralisation consolidant le couple Commune-Département dans un État réellement déconcentré sous l'autorité du Préfet en affirmant la subsidiarité réelle aux Départements en matière de solidarité humaine et d'aménagement équilibré du territoire ; cesser les réformes permanentes qui fragilisent l'action locale.

En réponse, le Premier Ministre a annoncé : l'ouverture d'une concertation rapide autour de ce nouvel acte de décentralisation tant attendu en réduisant le cortège des agences de l'État ; la volonté de bâtir un pacte de confiance avec les Départements ; l'engagement de travailler sur les modalités de compensation financière ; mettre en place un accord de principe sur le fonds de sauvegarde à 600 M€ ; et une concertation à venir sur le DILICO 2 qui préserverait les Départements les plus en difficulté.

Nous ne sommes ni naïfs, ni défaitistes. Nous avons accueilli ces annonces avec un espoir empreint d'une vigilance affirmée et partagée. Nous jugerons sur pièces : sur les textes, sur les dotations, sur les lois de finances, pas sur les seules déclarations des tribunes parlementaires et gouvernementales. Nous demandons simplement l'application d'un principe simple et clair : toute compétence transférée doit être accompagnée des moyens pérennes correspondants. Nous ne voulons pas d'assistanat institutionnel. Nous voulons de la liberté, de la confiance, des moyens à la hauteur de

nos missions et de nos responsabilités. La Moselle prendra toute sa part dans les concertations à venir.

Un thème a dominé les autres à Albi : la protection de l'enfance qui reste une priorité absolue de notre action. Dans tous les territoires, les Présidents de Départements, les élus, les professionnels ont exprimé : la montée en puissance des besoins ; la complexité croissante des situations ; l'épuisement des équipes ; le décalage entre les obligations légales et les moyens réels.

Sur ce sujet, il est essentiel de parler avec précision de la réalité et de corriger ce qui doit l'être lorsque des informations malsaines et inexactes sont colportées et circulent. Elles ne correspondent ni à la réalité de notre action, ni à l'engagement de nos équipes. La Moselle n'est pas à l'écart et nous n'avons jamais détourné le regard, jamais renoncé à agir, bien au contraire.

Le 19 décembre 2023, nous avons signé ensemble avec la Cour d'appel de Metz une convention inédite en France, spécifiquement dédiée à la lutte contre la prostitution des mineurs. Cette convention organise : le partage d'informations ; la coordination opérationnelle ; le renforcement du repérage ; l'accompagnement ; la protection ; et les mesures à prendre.

Ce partenariat structure nos interventions en collaboration avec les forces de police, de gendarmerie et de la protection judiciaire de la jeunesse et donne à nos équipes respectives un appui solide pour agir.

Chaque fois que des faits ont été portés à la connaissance du Département, la justice a été saisie, des plaintes ont été déposées, les enquêtes sont menées. Des décisions ont été prises.

Je veux, de cette tribune, rendre hommage à nos équipes : éducateurs, assistants sociaux, cadres de l'ASE, personnels du CDE, équipes de la CRIP, forces de sécurité et de justice qui, jour et nuit, sont confrontés à des situations d'une extrême violence. Ils sont des professionnels qui assument leurs missions dans des conditions difficiles. Ils font preuve de courage, de discernement et d'une ténacité qui forcent le respect. Leur action quotidienne est essentielle pour protéger les enfants les plus exposés qui nous sont confiés. Je sais qu'ils ressentent parfois de la frustration, de la colère, un sentiment d'impuissance face à des phénomènes qui dépassent le simple cadre départemental. Je veux qu'ils sachent qu'ils ne sont pas seuls. Le Département les soutient, les écoute, agit à leurs côtés. Notre responsabilité, en tant qu'élus, est

simple et immense à la fois : protéger nos enfants, protéger tous nos mineurs, sans jamais fermer les yeux ou détourner le regard. C'est ce que nous faisons. C'est ce que nous continuerons à faire, avec détermination, transparence et loyauté envers les familles, les professionnels, les forces de sécurité et les autorités judiciaires.

Cette semaine de RT sera aussi marquée par l'examen de plusieurs rapports structurants, notamment concernant l'habitat. D'abord, le 9^e Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD), copiloté par le Département, l'État et la CAF.

Ce plan, animé par l'ADIL 57, l'une de nos filiales, s'articule autour de quatre axes principaux : optimiser la prise en charge des publics prioritaires ; prévenir les ruptures à tous les niveaux ; mieux articuler santé et logement ; agir ensemble pour un habitat digne et décent.

Les questions liées au logement sont prioritaires pour nos concitoyens, c'est pourquoi nous poursuivons un travail de fond sur le Programme départemental de l'Habitat, avec un objectif clair que je répète à nouveau : Résorber les 48 500 logements vacants qui existent encore en Moselle. Dans ce cadre il nous faut renforcer notre place dans la coopération avec les communes, les intercommunalités, les territoires et les acteurs de l'habitat.

Lors de notre session, nous examinerons par ailleurs le Rapport sur la situation sociale, économique et environnementale de la Moselle et le Rapport annuel sur le développement durable 2025. Ces rapports donnent une lecture fine et précise, de la réalité de notre territoire, nourrissent notre réflexion et éclairent nos décisions.

Le Rapport sur la situation sociale, économique et environnementale montre un département : solide, mais en transition ; résilient, mais traversé par des fragilités. Sur le plan social, la situation est tendue : l'inflation, la précarité énergétique, la perte d'autonomie, affectent de nombreux foyers mosellans. Dans ces conditions, le Département tient son rôle : insertion vers l'emploi ; soutien aux structures d'accueil ; et accompagnement des publics les plus fragiles.

Nos Orientations Budgétaires devront répondre à deux impératifs : assurer la pérennité des politiques en faveur du bien vivre ensemble ; maintenir un niveau d'investissement à la hauteur de nos moyens et de nos ambitions sans ignorer les enjeux financiers qui nous attendent.

Nous continuerons donc de veiller à : la complémentarité des modes de transport ; la transition écologique concrète, pragmatique ; la solidarité humaine et intergénérationnelle ; la préservation de nos politiques culturelles, sportives, éducatives et touristiques ; au soutien à toutes les formes de valeurs ajoutées économiques, agricoles ; et enfin à l'exploitation durable de nos ressources naturelles.

Un sujet qui sera, à n'en pas douter, évoqué dans quelques jours, à l'occasion d'un rendez-vous majeur pour notre territoire : les Assises départementales de l'agriculture, dont la tenue a été annoncée en septembre dernier et dont la séance d'ouverture officielle se déroulera le 19 décembre prochain.

Avec ces Assises, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et les autres Chambres consulaires, nous voulons donner la parole à celles et ceux qui nourrissent la Moselle ; écouter les attentes du monde agricole et construire avec lui une politique claire pour les années à venir. Elles seront l'occasion d'aborder sans détour les sujets qui heurtent comme ceux qui donnent de l'espoir : le revenu, l'installation, la transmission, l'eau, l'énergie, la souveraineté alimentaire, le renouvellement des générations, les politiques d'alimentation et de proximité.

Le message est simple : l'agriculture est une force de la Moselle. À travers ces Assises, nous réaffirmons que nous serons aux côtés de nos agricultrices et de nos agriculteurs, pour faire de 2026 une véritable année de l'agriculture mosellane.

La Moselle se réinvente.

Dans l'agriculture, mais aussi dans l'économie d'industrie et de souveraineté énergétique. Notre département, comme d'autres grands territoires industriels, traverse une époque de mutation profonde. Notre économie traverse une période de bouleversements, marquée par des fermetures d'entreprises, des transformations de filières et des défis liés à la transition énergétique.

La liquidation de NovAsco, sans repreneur pour l'usine d'Hagondange, en est une illustration douloureuse. Derrière ce nom, il y a 450 salariés et leurs 450 familles auquel nous pensons. Par ce drame, l'histoire de la Moselle bégaye et nous renvoie aux images noires de la fermeture de nos mines, d'une partie de notre industrie. Ce sont autant de compétences, de savoir-faire, d'expertises qui disparaissent. Nous marquons une nouvelle fois notre total soutien et demandons à l'État d'appeler à la responsabilité financière de ces chasseurs de primes qui n'ont démontré que mépris, incomptence et

dédain envers ces familles. Cette fermeture est une blessure, une déchirure pour la Moselle.

Au-delà de la tristesse qui envahit une fois de plus et aussi brutalement que profondément la Moselle toute entière, cette dramatique situation doit nous rappeler l'impérieuse nécessité, d'anticiper, d'accompagner les transitions, de diversifier notre tissu économique.

La Moselle a des atouts considérables : un bassin industriel historique, capable de se moderniser ; une position stratégique, au cœur de l'Europe ; des centres de recherche et d'innovation dynamiques ; des femmes et des hommes formés, motivés, attachés à leur terre.

Au moment dramatique où sonne le glas pour NOVASCO ; où s'ouvre le futur chantier de Holosolis à Hambach ; où s'accentue l'exploration de la future ressource constituée par l'hydrogène blanc et natif à Folschviller ; où il nous faut défendre le mix énergétique équilibré, intégrant le nucléaire comme le photovoltaïque ; où il nous faut organiser une exploitation coordonnée de nos ressources en eau ; où des unités industrielles s'installent ou se transforment en Moselle Est ; nos institutions ne peuvent pas se désunir, mais doivent se rassembler pour constituer un front public commun accompagnant ainsi leurs outils opérationnels qui se mettent en place.

Notre rôle est clair : accompagner cette transition, protéger les emplois et favoriser le développement économique de tous les territoires de Moselle. L'enjeu est économique, social, stratégique pour assurer une souveraineté énergétique locale, créer des emplois, maintenir de l'activité sur nos territoires. Pour cela, nous devons renforcer les partenariats entre les entreprises, les laboratoires, les universités et tous les niveaux des collectivités.

Au cœur de cette stratégie, il y a les communes et les intercommunalités. À l'approche des élections municipales, nos concitoyens seront particulièrement attentifs à la cohérence de notre action, à la clarté de notre cap, à notre capacité à répondre aux enjeux de leur quotidien. Nous savons ce que vivent les maires, les présidents d'EPCI ; vous en êtes l'incarnation.

Ensemble, nous sommes les garants du lien et de l'action de proximité auprès des Mosellans, mais nous subissons tous l'inflation des normes ; la complexité administrative ; la tension budgétaire ; l'attente forte de nos concitoyens.

Partout en Moselle, les élus locaux et départementaux tiennent bon. Ils innovent, créent, investissent, souvent avec des moyens limités et qui ne sont plus adaptés. Le Département restera à leurs côtés, non pas comme un simple guichet financier, mais comme un partenaire politique et technique pour soutenir des projets structurants.

Je le redis : le Département n'a pas réponse à tout, mais il a un rôle unique : relier, fédérer, impulser. Comme le disait le Général de GAULLE : « La France a besoin d'un État fort et de collectivités vivantes. » Nous voulons des collectivités libres, responsables et soutenues, non des collectivités sous tutelle, corsetées, contraintes par des décisions prises là-bas et que nous devons appliquer ici.

Cela passe par un nouvel acte de décentralisation, comme je l'évoquais tout à l'heure. Depuis quelques mois maintenant, les propos du Gouvernement, et du Premier Ministre en particulier, évoquent ce fameux 3^e acte de décentralisation. Je défends cette idée depuis longtemps, mais nous avons une exigence : que cette décentralisation soit réelle.

La décentralisation n'a de sens que si elle s'appuie sur la confiance envers les élus territoriaux ; si elle garantit la responsabilité dans l'usage des deniers publics ; si elle assure une clarté des compétences et des financements.

Nous n'attendons pas de nouvelles tutelles, ni des réformes technocratiques qui compliqueraient encore plus notre façon d'agir. Nous attendons un cadre stable, lisible, durable, qui permette à chaque Département, à chaque collectivité d'exercer pleinement ses missions. Comme le rappelait Pierre MAUROY : « L'unité de la République doit s'enraciner dans la diversité et l'autonomie de ses collectivités. » Un pays trop centralisé et étouffé par les normes et les contraintes finit par s'asphyxier. L'asphyxie nous attend. Les collectivités locales sont les poumons de la Nation : encore faut-il les laisser respirer.

De la responsabilité de chaque strate de collectivités il sera également question jeudi après-midi. Nous recevrons en effet, à mon invitation, Franck LEROY, Président de la Région Grand Est, comme l'ont été avant lui Philippe RICHERT ou Jean ROTTNER, qui échangera avec nous lors d'une réunion exceptionnelle des commissions réunies, à l'occasion de laquelle vous pourrez poser toutes les questions que vous souhaitez. Nous avons de nombreux sujets d'interaction avec la Région, à commencer par les dossiers de mobilité (VR52, RN4, A31 bis, lignes ferroviaires, déplacements fluviaux, aéroport...). Les dossiers sont nombreux.

En matière de mobilité, nous aurons également à étudier jeudi, un rapport qui vous sera déposé sur table et qui engagera directement l'avenir du nord mosellan et de nos territoires transfrontaliers : l'avis du Département sur le projet d'A31bis, entre Thionville et la frontière luxembourgeoise. Saisis par le Ministre des Transports le 23 octobre dernier, et au terme du comité de pilotage présidé par le Préfet vendredi dernier et auquel certains d'entre nous ont participé, nous sommes appelés à nous prononcer, dans le cadre de l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique, sur un dossier travaillé depuis près de trente ans.

Je vous proposerai d'y affirmer notre soutien inconditionnel à l'A31bis secteur nord, infrastructure devenue indispensable pour désaturer l'A31, sécuriser les déplacements et alléger les traverses de nos villages. Le Préfet a réuni le COPIL à Thionville pour présenter l'évolution de ce projet qui était une évolution certaine, et annoncer la clôture du dossier de déclaration d'utilité publique dans les six prochains mois et donc l'ouverture de l'enquête publique.

Ce projet doit aussi s'inscrire dans une politique de mobilité véritablement multimodale et transfrontalière, en cohérence avec les investissements ferroviaires, fluviaux, aériens et routiers menés par le Luxembourg. C'est cette position forte, assumée, et avec l'aide du sénateur KHALIFE, que je tiens à remercier, que je défendrai auprès du Ministre des Transports, que je dois rencontrer prochainement. Le rendez-vous est dans les tuyaux et la date a été retenue. L'avenir des mobilités dans notre département est un enjeu essentiel de développement et d'attractivité qui doit participer aux choix des jeunes générations à venir, de rester et de revenir vivre, voire de travailler en Moselle. C'est par la mobilité que nous créerons la richesse. La transition est toute trouvée pour vous dire un mot sur la jeunesse, qui doit être au cœur de notre projet départemental.

La jeunesse, ce n'est pas un chapitre qu'on rajoute à la fin d'un discours pour se donner bonne conscience. C'est un axe stratégique. C'est pourquoi, j'avais fait le choix d'installer un Conseil Départemental des Jeunes. Des dizaines de jeunes Mosellanes et Mosellans, représentant nos cantons, se sont engagés dans cette instance.

Ce mercredi 3 décembre, ce Conseil 5^e génération élira sa présidence parmi 16 candidats. À travers cette élection, ces jeunes apprennent la démocratie ; la délibération ; le compromis ; la responsabilité ; la représentation ; le respect. Ils nous l'ont démontré. Nous voulons qu'ils découvrent, de l'intérieur, ce qu'est une collectivité, ce qu'est un budget, ce qu'est une politique publique. Nous voulons les écouter, les

associer, les responsabiliser. Parce que la Moselle de 2040, de 2050, celle que nous leur laisserons, se prépare avec nous. Et elle ne se construira pas sans la jeunesse, ni contre elle.

En ce 1^{er} décembre, les jeunes et les moins jeunes que nous sommes entrons dans la période de l'Avent, des marchés de Noël, des illuminations.

Que de magie samedi 22 novembre lorsque nous avons inauguré le nouveau Sentier des Lanternes du Département de la Moselle, véritable village de Noël qui met cette année en avant le savoir-faire de nos étudiants en métallurgie qui ont fabriqué une lanterne sapin 100 % mosellane dans les ateliers de l'UIMM de Yutz. En Moselle, cette période a une saveur particulière.

Les Noëls de Moselle, ce sont des marchés chaleureux dans nos villes et villages , des animations culturelles , des lanternes et des boules de Noël qui illuminent les yeux des enfants , des produits, des saveurs , des parfums , des traditions revisitées , des familles qui se retrouvent et des visiteurs qui découvrent notre territoire.

Ils participent à l'attractivité de la Moselle, mais aussi à son identité. Ils contribuent à faire vivre le lien social, à créer ce sentiment d'appartenance qui est, pour nous, si essentiel. La Moselle ne se résume pas qu'à des budgets, à des plans, à des schémas. Un département, c'est aussi cela : une ambiance, une culture, une manière de vivre ensemble.

Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

Les mois à venir sont exigeants, mais nous avons une boussole : le sens du devoir et l'attachement à notre territoire. Nous continuerons à défendre notre modèle social, à soutenir nos communes, à croire en notre jeunesse, à investir pour l'avenir et à protéger les plus fragiles. Nous continuerons surtout à faire vivre la démocratie locale, ici, depuis cet hémicycle rénové, symbole d'un département qui avance. Ce que nous ouvrons aujourd'hui n'est pas une simple séance administrative. C'est un nouveau moment de vérité, de responsabilité, de décisions et de confiance : de vérité, parce que nous ne devons rien cacher des contraintes qui pèsent sur nous ; de responsabilité, parce que chaque décision budgétaire a des conséquences directes sur la vie des Mosellans ; de confiance, parce que nous croyons en ce territoire, en ses habitants, en sa capacité à évoluer et se réinventer.

Nous ne sommes pas là pour commenter le monde, mais pour le servir. Pas pour opposer, mais pour construire. Pas pour promettre l'impossible, mais pour tenir parole,

chaque jour, au service des Mosellans. Nos sensibilités politiques peuvent diverger ; c'est normal, c'est sain, c'est le jeu démocratique. Mais au-dessus de tout, il y a la Moselle, et c'est elle qui doit guider nos choix et nos pas. Les débats seront peut-être parfois vifs, mais respectueux. Veillons à ce qu'ils restent toujours dignes, respectueux, tournés vers l'intérêt général, comme nous en avons l'habitude dans cette Assemblée dans le cadre des valeurs de la République qui guident nos délibérations.

Alexis de TOCQUEVILLE écrivait : « La démocratie, c'est la communauté des Hommes unis par l'intérêt de ce qui est commun. » Ce bien commun, ici, c'est la Moselle. Alors, ouvrons cette 5^e Réunion Trimestrielle 2025 avec gravité devant l'ampleur des défis qui nous attendent ; détermination dans les décisions à prendre ; et fierté d'être, ensemble, au service de ce beau département.

Vive la Moselle ! (*Applaudissements*)

ORDRE DU JOUR

M. LE PRESIDENT..- Merci.

Nous avons un programme important. Cet après-midi se tiendra le moment des questions auxquelles nous essayerons de répondre. Demain, les travaux en commission se poursuivront après l'ouverture de ce travail dès aujourd'hui. Mercredi sera consacré à la poursuite desdits travaux de commission. À 10 heures se tiendra dans cette salle la réunion du Conseil Départemental des Remplaçants que je présiderai. À 14 heures 30 aura lieu la réunion du Conseil Départemental des Jeunes avec l'élection de son Président. Il s'agira d'un vrai moment de démocratie et la démonstration qu'elle fonctionne chez les jeunes malgré ce que nous pouvons dire.

Jeudi nous reprendrons les débats à 9 heures. À 14 heures 30 nous recevrons Franck LEROY, Président de la Région Grand Est, en Commissions Réunies. Un certain nombre de questions me sont déjà parvenues que je transmettrai afin que les réponses puissent être préparées. Si d'autres questions devaient encore émaner, merci de les faire parvenir au plus vite.

À l'issue des débats, nous reprendrons notre séance publique et nos travaux jusqu'à leur terme. Je souhaite que nous terminions jeudi soir. Comme nous sommes correctement installés, nous pourrons aller jusqu'au terme de nos débats.

Vous avez été destinataire d'un premier flyer « Faites vivre la mémoire de la Moselle ». Je vous encourage à le parcourir et à vous l'approprier. Il s'agit d'une initiative

des Archives Départementales qui lancent une grande collecte de photographies et de cartes postales anciennes. Ensuite, nous avons un second flyer « Images des Noëls en Moselle » qui fait référence à l'exposition de cartes de vœux anciennes qui se tiendra aux Archives Départementales du 1^{er} décembre 2025 au 27 février 2026.

Enfin, vous avez reçu un badge nominatif. Je vous invite à le récupérer, car il permet de savoir si le quorum est atteint et d'accéder aux éléments numériques relatifs à la session. Je vous invite à insérer votre badge.

Vous avez également été destinataires du rapport sur l'évolution de la structure de la population et de l'accès au service public. Le document est très intéressant et complet, notamment en termes d'éléments statistiques territoire par territoire et à l'échelle des cantons.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 4^E REUNION TRIMESTRIELLE DE 2025

M. LE PRÉSIDENT.- Vous avez été destinataires du procès-verbal de la 4^e Réunion Trimestrielle de 2025. Avez-vous des remarques ou des observations ?

Le procès-verbal de la 4^e Réunion Trimestrielle est adopté à l'unanimité.

Nous aurons 27 rapports à étudier dont l'ensemble des documents vous a été envoyé.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

M. LE PRÉSIDENT .- Je vous propose de suspendre cette séance. Nous reprendrons à 14 heures 30 cet après-midi.

REPRISE DE LA SÉANCE A 14 HEURES 30

M. LE PRÉSIDENT.- Mes chers collègues, si vous voulez bien me prêter quelques minutes d'attention. Merci. Nous allons passer en revue les points que vous souhaitez voir évoqués pendant cette session trimestrielle. Auparavant, je souhaite annoncer les absences suivantes :

- Mme PILI a donné procuration à M. SCHULER ;
- M. FRANÇOIS à Mme LAPAQUE ;
- Mme HERZOG à Mme BECKER ;

- Et Mme ARNOLD à M. THIL.

Je vais maintenant procéder à l'appel pour d'éventuelles questions (*appel du nom des élus*)... M.KHALIFE, je vous cède la parole.

M. KHALIFE. - Merci M. le Président. Vous avez évoqué ce matin le DILICO. Je me suis permis, connaissant les réserves du Sénat concernant cette disposition, d'établir un état des lieux pour vous apporter les dernières informations concernant ce dispositif en cours de discussion à la Commission des Affaires Financières du Sénat. Mon collègue Stéphane SAUTAREL, rapporteur spécial sur ce sujet au Sénat, a présenté un amendement accepté mercredi dans le cadre du PLF (Projet de Loi de Finances). Initialement, un prélèvement de 4 milliards d'euros était prévu et a été ramené à 2 milliards d'euros. Cet amendement a permis de réduire cette somme à 890 000 millions d'euros. Les communes seront exonérées du dispositif.

La contribution des Départements serait de 140 millions d'euros au lieu de 280 millions d'euros, soit la moitié, et concernerait seulement une vingtaine de départements parmi les plus favorisés. Je ne sais pas comment est classée la Moselle. La contribution des intercommunalités serait réduite également. Ce dispositif, prévu pour une durée de 5 ans, a été ramené à 3 ans suite à plusieurs amendements. Ce lissage ne deviendrait pas une routine. Voilà rapidement ce que je souhaitais vous dire.

M. LE PRÉSIDENT. - Il s'agit donc de la décision du Sénat.

M. KHALIFE. - Oui

M. LE PRÉSIDENT. - Une telle décision doit ensuite être validée par l'Assemblée puis par la Commission Mixte Paritaire.

M. KHALIFE. - Je souhaite aborder un deuxième point concernant l'école vétérinaire, mission que vous m'avez confiée il y a deux ans maintenant. Cette dernière est en train d'aboutir de manière favorable. Nous viendrons vous voir très prochainement avec les porteurs de projet, pour vous le présenter en détail et en étudier les difficultés. Le Ministère est très favorable et nous attendons l'aval de la Ministre après sa réunion avec les porteurs de projet à savoir la Métropole de Metz et la Région Grand Est. Le projet a donc de fortes chances d'aboutir.

M. LE PRÉSIDENT. - Je tiens à vous remercier. Voilà de bonnes nouvelles. Pour le DILICO, nous espérons que vous serez entendu au Sénat, à l'Assemblée Nationale et en Commission Mixte Paritaire. Le niveau de départ était de 4 milliards d'euros. Le réduire à 2 milliards d'euros était une bonne chose. Une nouvelle baisse de la

contribution départementale serait une excellente nouvelle budgétaire. Nous verrons comment s'organiseront les débats à l'échelle de l'Assemblée Nationale.

L'école vétérinaire serait un bienfait pour la population mosellane et le territoire, mais aussi pour l'agriculture. L'activité vétérinaire doit être au service de la proximité et de l'agriculture. Le besoin actuel est loin d'être satisfait. Nous vous devons ce travail et nous connaissons votre patience et votre sens de la conviction. Metz pourrait donc se voir attribuer la création d'une école vétérinaire à l'échelle du Grand Est. Le Département sera présent.

Mme ROMILLY.- J'ai une question concernant le DILICO pour le Sénateur. Qui va payer les 2 milliards d'euros qui devront être versés malgré tout ? Je comprends que ce ne seront plus les communes.

M. LE PRESIDENT.- Tous les contribuables. La dette paiera.

Voilà qui met un terme à cette réunion.

La séance est clôturée à 14 heures 57

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MOSELLE

5^e Réunion Trimestrielle de 2025

Séance du 4 décembre 2025

Présidence de M. Patrick WEITEN

Secrétaire de séance : Mme Christelle LORIA-MANCK

OUVERTURE DE LA SÉANCE

(La séance est ouverte à 09 heures 09).

M. LE PRÉSIDENT.- Mes chers collègues, merci à tous d'être présents. Il s'agit d'une journée éminemment importante en présence d'une Ministre en fin de matinée et d'un Président de Région cet après-midi. Je n'ai encore jamais connu de Ministre présent dans cet hémicycle, je vous invite à apprécier ce moment que nous partagerons plus tard.

ORDRE DU JOUR

M. LE PRÉSIDENT.- Nous accueillerons Mme Françoise GATEL, Ministre de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation sur une durée très courte, car elle nous consacrera 45 minutes. Je prononcerai un discours d'accueil puis nous recueillerons l'expression des trois Présidents de groupe : les Socialistes et Indépendants, les Républicains et Indépendants puis le groupe des Indépendants.

Nous serons ensuite invités dans les salons de la Préfecture. Nous reprendrons les débats à 14 heures 30 en présence du Président de la Région Grand Est en Commissions Réunies. Je prononcerai également un discours d'accueil et le remercierai

de se soumettre à l'exercice. Nous avions par le passé reçu Philippe RICHERT et Jean ROTTNER lorsqu'ils occupaient la même fonction. Le moment aura une durée variable en fonction des débats. Nous vous donnerons ensuite la parole. Vous êtes une vingtaine à vous être inscrits pour une intervention. Ces questions seront posées après la prise de parole de Franck LEROY en débutant par les Présidents de groupe dans le même ordre que cité précédemment.

Nous reprendrons ensuite les débats liés à la 5^e Réunion Trimestrielle jusqu'à épuisement des points de l'ordre du jour. Le dernier point sera consacré au DOB (Débat d'Orientations Budgétaires), soit un sujet important après avoir évoqué la DM3 (Décision Modificative n° 3), une adaptation budgétaire de fin d'année. L'avantage du DOB nous permettra de voter le budget au mois de janvier afin de faciliter l'organisation opérationnelle. Ce budget a été difficile à établir, car il ne s'appuie pour l'heure que sur des suppositions, le Parlement n'ayant pas encore voté le budget global.

LISTE D'ÉMARGEMENT ET DÉLÉGATIONS DE VOTE

M. LE PRÉSIDENT.- Vous avez tous signé la liste d'émargement. Nous aurons à voter deux rapports transmis tardivement : le baptême du collège de Saint-Avold, et le rapport relatif à l'enquête publique du secteur nord entre Thionville et la frontière luxembourgeoise de l'A31 Bis sur lequel nous devons émettre un avis. Une réunion de concertation a été organisée à Thionville, il y a quelques jours.

Je dois vous faire part des absences avec procuration de :

- Mme PILI qui a donné procuration à M. SCHULER ;
- Mme ARNOLD à Mme MAGRAS ;
- M. THIL à M. FREYBURGER ;
- Mme HERZOG à Mme BECKER ;
- M. CUNY à M. SCHUH ;
- M. KHALIFÉ à Mme ROMILLY, à partir de 10 heures ;
- M. BENIMEDDOURENE à M. CHABANE de 9 heures à 10 heures.

EXAMEN DES RAPPORTS

0-1 RAPPORT ANNUEL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2025

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous propose de débuter par le rapport 0-1 relatif au Rapport annuel de développement durable 2025.

En l'absence de Mme TONIN, la rapporteure sera Mme BOUSCHBACHER.

Mme BOUSCHBACHER, rapporteure.

(La rapporteure donne lecture de son rapport.)

M. LE PRÉSIDENT. - J'ouvre les débats.

M. LEBEAU. – M. le Président, chers collègues, il y a des moments où une collectivité écrit sans toujours le savoir une page qui compte. Le rapport de développement durable 2025 en est une. Je vous rappelle que la Moselle, depuis plus d'une décennie, a fait le choix rare de concilier l'idéal et le réel, la poésie de l'avenir et la rigueur du quotidien. Depuis 2011, nous avons réduit nos émissions de gaz à effet de serre de 36 % et pendant que nous faisions respirer la planète un peu mieux, nous faisions respirer nos finances elles aussi. La dette financière a baissé de 200 millions d'euros et la dette grise s'est aussi allégée.

Ce double résultat, moins d'émissions et moins de dettes, n'est vraiment pas fréquent dans les collectivités. Il s'obtient par une vision à long terme, une gestion prudente et une mobilisation collective. On dit souvent que le développement durable coûte cher. Ici, il apporte de la confiance, de la crédibilité, et une tranquillité d'esprit qui permet d'aborder l'avenir sans baisser les yeux.

La Moselle avance avec prudence et panache, car elle sait que rien n'est plus politique que le long terme, rien n'est plus moderne que le courage et rien n'est plus nécessaire que de préparer un monde où nos enfants ne paieront pas les dettes ni financière ni climatique de notre insouciance.

Continuons d'être ce département qui réconcilie l'action et la vision, la sobriété et l'ambition, la raison et l'espérance. La plus belle manière d'être fidèle à la Moselle, c'est cela.

M. FREYBURGER. - En complément de l'intervention précédente, je souhaite noter que notre département envisage le thème du développement durable sous ses différentes

déclinaisons en tant que telles : l'environnement, mais aussi la part sociale qui fait partie intégrante du développement durable. Le Département, dans sa stratégie d'achat responsable adoptée depuis deux ans, consacre, au travers de ses marchés publics, une clause environnementale à hauteur de 84 %. Par ailleurs, près d'un tiers des marchés conclus prévoient une clause sociale qui s'inscrit dans une logique de développement durable permettant à des personnes éloignées de l'emploi ou en situations fragiles de pouvoir concourir aux marchés publics mis en œuvre par le Département.

Je souhaite également souligner les projets menés par le Département lui-même et l'aide qu'il apporte aux différentes collectivités mosellanes. Il n'est pas inintéressant de souligner que 194 dossiers « Ambition Moselle » adoptés au cours de l'année comportaient des critères de développement durable, ce qui représente tout de même 13 millions d'euros d'aides départementales contribuant à des investissements dans des projets environnementaux à hauteur de 82 millions d'euros.

Nous sommes présents et proactifs dans les différents domaines du développement durable, à la fois sur les questions environnementales et sur le plan social.

Mme ROMILLY.- Je rejoins ce que viennent de dire nos deux collègues. Nous ne pouvons que nous satisfaire de cet engagement du Département de la Moselle, et cela depuis 2012. Je tiens aussi à souligner le remarquable livret sur le développement durable. Il est très complet et je remercie les auteurs. Il démontre l'engagement poussé du Département.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous remercie pour vos contributions. La Moselle essaie d'être visionnaire et d'agir dans le sens de l'intérêt général et du bien-être. Je voudrais remercier, M. le Directeur Général, les services qui se sont embarqués dans cette farouche volonté d'être meilleur dans la préservation de notre environnement et dans cette démarche de développement durable composée de la trilogie économie, écologie et action sociale. Cela est démontré par les éléments et chiffres annoncés. Nous devons informer les Mosellans que nous avons réussi à réduire d'un tiers les émanations de gaz à effet de serre depuis 2011, dans un département dégradé par les différentes activités industrielles. 84 % des marchés disposent d'une clause en matière d'environnement et 32 % d'une clause sociale, cette dernière renvoie vers le chemin de l'emploi et de la reconstruction sociale. Les résultats se font aujourd'hui sentir.

Ce rapport est à mettre au profit de tous ceux qui agissent pour une Moselle meilleure. Lorsqu'on inaugurera les collèges de Stiring et de Saint-Avold, comme cela a été fait pour celui de Fontoy et que l'on fera pour ceux de Rémy et de Cattenom, cela démontre bien que nous faisons des efforts tant en matière de développement durable que financiers, dans la mesure de nos moyens. Nous travaillons également sur les cours bien-être selon les moyens que sont les nôtres.

Je vous rappelle l'évènement de la Moselle Ecologique, mis en place avec la contribution des intercommunalités et des communes. Il s'agit aussi du soutien par « Ambition Moselle » de cette démarche environnementale et des actions conduites par nos filiales. L'environnement fait partie de notre ADN et de nos réflexes. Nous avons bâti un modèle opérationnel où le développement durable tient une place prépondérante. Je suis convaincu que les autres collectivités territoriales adoptent la même attitude que nous. Ces projets appellent une contribution financière supérieure afin que nous devenions collectivement meilleurs.

Le rapport a fait l'objet d'un passage dans toutes les commissions. Elles ont donné acte de ce rapport. Nous avons justifié le fait que nous avons pris connaissance de ce rapport, car nous n'avons pas à l'adopter.

0-2 RAPPORT SUR LA SITUATION SOCIALE, ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DE LA MOSELLE 2025

M. FREYBURGER, rapporteur.

(Le rapporteur donne lecture de son rapport.)

M. LEBEAU.- Il y a des années où les chiffres ressemblent à des histoires, 2025 est de celles-là. L'analyse économique présentée ce jour raconte une histoire, celle d'un territoire qui traverse les épreuves avec une grâce un peu têtue que l'on appelle le courage. Les faits sont là : 730 entreprises sont en défaillance, soit plus de 6,6 % en un an. Des fleurons industriels comme NOVASCO vacillent avec près de 480 emplois supprimés, ALLGAIER avec 765 emplois menacés. L'emploi salarié recule légèrement : 338 000 salariés avec une baisse de 0,7 %. La Moselle semble s'essouffler, mais cela serait mal la connaître. Pendant que certains secteurs ploient, d'autres s'élèvent. Pendant que des portes se ferment, d'autres s'ouvrent avec éclat. Pendant que la prudence gagne les ménages, l'audace gagne les entrepreneurs. L'année 2025 a également consacré 12 079 créations d'entreprises, quand le Grand Est recule. Plus de

140 millions d'euros d'investissements privés ont été posés comme des pierres d'espérance, à Saint-Avold, Carling, Dieuze, Gandrange, Phalsbourg.

Puis il y a cette promesse presque poétique dans son ambition : HOLOSOLIS Hambach et ses 1 900 emplois, une usine de panneaux solaires qui pourraient illuminer l'Europe. Il y a aussi et surtout les 86 000 mosellans qui travaillent chaque jour au Luxembourg, soit une hausse de 2 % par an. Ils sont comme ces héros silencieux dont les romans ne disent jamais assez. Ils soutiennent notre économie, stabilisent nos familles, irriguent nos commerces. Ils sont l'exemple parfait de ce que le rapport nous apprend ; la Moselle ne se replie pas, elle se projette.

À lire ce rapport, nous comprenons que notre territoire ne se contente pas de survivre, il se réinvente. Malgré les incertitudes, les secousses, les menaces industrielles, la Moselle reste ce qu'elle a toujours été une terre de courage, de travail et d'avenir. Rien n'est jamais perdu tant que l'espérance demeure. En Moselle l'espérance n'est jamais un mot creux, elle s'appelle investissement, création d'entreprise, innovation et renaissance industrielle. À nous de l'honorer, de l'amplifier, à nous de continuer à faire de la Moselle un territoire qui ne renonce jamais et, même dans la tourmente, continue d'avancer vers la lumière.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci de cette expression. J'ajouterai à cette longue liste positive que nous avons apporté notre soutien collectif à ces entreprises et à ces personnels qui vont vivre des festivités de fin d'année compliquées. La Moselle s'est déjà relevée des fermetures des mines de fer et de charbon qui ont profondément bouleversé les équilibres sociaux et économiques.

Il y a au-delà de cette dramatique liste d'entreprises ayant décidé de fermer leurs portes, un manque de contrôle de la part de l'État. Des fonds ont été distribués sans attention particulière dans leur consommation. Il y a quelques bonnes nouvelles qui pointent à l'horizon comme vous les avez évoquées. J'ajouterai les perspectives favorisées par la nature. L'eau et tout ce qu'elle représente est une énergie d'avenir. Cette ressource n'est pas exploitée comme elle le devrait. Je le prêche depuis 2011 et espère être entendu par tous les territoires. J'ai siégé à la Chambre d'Agriculture à l'occasion d'un Conseil d'Administration où s'est posée la question de l'eau sur certains bassins de la Moselle, en particulier sur le bassin centre. La ressource n'est pas exploitée comme elle le devrait. Les Assises de l'eau seront inscrites au calendrier 2026

avec les intercommunalités restructurées et les syndicats qui ont la responsabilité de la gestion d'une partie de la ressource.

Les entreprises privées ont décidé de la production d'hydrogène blanc sur les différents territoires. L'une d'elles va travailler sur les extractions avec une démarche engagée afin de définir l'importance de la ressource. Charge à nous de nous mobiliser. Je souhaite embarquer l'État, et les collectivités, notamment celles de la Moselle Est. Ce territoire s'étend maintenant vers la Meurthe-et-Moselle et nos voisins allemands. Les autorisations d'exploration ont été données. La ressource est importante et nous devons en profiter. Il s'agit d'une nouvelle manière d'aborder l'avenir de notre territoire, notamment celui de la Moselle Est. J'en appelle à vous, élus : mobilisez vos territoires ! Un accompagnement territorial, institutionnel, régional et de l'État est nécessaire.

Les services publics doivent être accompagnés, notamment concernant le logement. Nous devons être en capacité d'héberger les nouveaux emplois créés. Il en va de notre responsabilité et de celles des intercommunalités dont peu assument la compétence du logement, pourtant essentielle. L'emploi doit être soutenu par une politique d'habitat adaptée aux besoins de ceux qui viendront et resteront en Moselle. Nous devons résorber ces 48 500 logements vacants et en construire de nouveaux malgré les obstacles de la loi ZAN. Nous n'allons pas densifier les centres des villages. Le Département, l'État, les intercommunalités et la Région devront être présents à ce rendez-vous. Au-delà des questions d'économie se posent également des questions d'environnement et de services publics. La démographie est l'indicateur qui permet de mesurer notre politique. Cet élément est essentiel. Le Département doit être le rassembleur.

Après les élections municipales, nous agirons pour rassembler l'intercommunal. Les intercommunalités embarqueront ensuite les communes et les filiales. Nous organiserons le paysage et l'expertise au service d'une Moselle qui devra se développer très vite. HOLOSOLIS et Sarreguemines ne peuvent pas attendre. Nous devons nous mettre au travail. Je pense que notre présence ne doit pas être institutionnelle, mais opérationnelle.

M. BOHL.- Il paraît essentiel de débuter cette session par une politique stratégique à travers les deux rapports présentés. Alors que la France peine à trouver une cohésion nationale après une COP30 mitigée au niveau du Brésil, ces deux textes trouvent une bonne résonnance en Moselle, institution de proximité. Il est essentiel que nous soyons

fer-de-lance en matière de développement durable, j'en témoigne par rapport à la politique menée auprès des collèges au travers notamment de la dimension sociale et économique. Il est important de travailler avec la sphère communale, mais aussi intercommunale, comme évoqué par M. le Président. J'estime qu'il s'agit de la mission de proximité qui nous incombe et qui prouve que l'exemple vient du terrain et du territoire. Au travers de ces deux rapports, la Moselle montre qu'elle est à l'écoute du pouls des territoires. Nous sommes également générateurs d'emploi et d'attractivité, notamment en termes d'agriculture.

M. FOURNIER.- Je serais plus prudent que M. LEBEAU en termes d'avenir, car les signes annonciateurs, comme NOVASCO, semblent marquer la fin de la sidérurgie en Lorraine. ARCELORMITTAL a décidé la suppression de 650 emplois sur le plan national dans les fonctions support et notamment à Florange. La vallée de la Fensch est en première ligne. Le BTP risque de sentir les effets des investissements futurs. Les responsables du secteur estiment une perte de 500 emplois dans les petites et moyennes entreprises. Nous arrivons au bout d'un cycle des collectivités locales qui attendent que les investissements publics soient relancés. Je pressens quelques signes annonciateurs au niveau de l'emploi au sein du secteur du BTP.

Les signes concernant le budget national ne sont pas plus rassurants, notamment en termes de crédits de logement. La question de l'habitat est prépondérante. Les organismes publics comme MOSELIS font leur travail tandis que l'initiative privée cale. Il s'agit d'un signe annonciateur.

Je reviens sur la sidérurgie. L'augmentation des droits de douane aux États-Unis entraîne l'arrivée de l'acier chinois sur le marché avec des taux 30 à 40 % moins cher que l'acier européen. Nous sommes peut-être à la veille d'un bouleversement économique majeur à la fois pour l'Europe, la France et notre région.

Je crains également pour le BTP, car il est nécessaire de loger les travailleurs qui viendront œuvrer pour HOLOSOLIS ou encore AGCO à Gandrange qui concentrera 700 emplois sur 94 000 mètres carrés, soit un des plus gros bâtiments de France construits pour 120 millions d'euros d'investissements. Le secteur privé devra assumer son rôle dans la construction des logements, car il ne sera pas possible de compter longtemps sur l'argent public pour financer des programmes de construction. Les secteurs privés et publics doivent pouvoir jouer leur rôle en ce qui concerne la question de l'habitat, plus sournoise qu'il n'y paraît. L'accès aux HLM est difficile. Certaines

populations ne le comprennent pas, car nous avons des difficultés à expliquer la crise du logement. Je rappelle qu'au moins 200 000 logements sont à construire.

Courage pour la Moselle, mais prudence pour les années à venir compte tenu de la situation au niveau national, régional ou départemental compte tenu de la crise de l'acier.

M. FREYBURGER.- Nous sommes tributaires de la conjoncture internationale et des choix politiques nationaux, notamment dans le contexte d'instabilité que nous connaissons depuis quelques années. Concernant le logement, nous n'avons jamais aussi peu construit de logements au niveau national depuis fort longtemps. Nous sommes revenus au niveau de la construction de logements qui prévalait au début des années 1950. La population n'était pas la même et les besoins exprimés aujourd'hui sont très loin d'être couverts par la construction de logements neufs. Il s'agit là d'un des points faibles de la politique conduite au niveau national depuis une dizaine d'années.

En Moselle, la situation est intéressante, car certains indicateurs sont bons mais d'autres sont préoccupants. Nous constatons une progression de la construction en Moselle (+12 % de mises en chantier de logements par rapport à l'an dernier). Cette particularité mosellane est intéressante à souligner comme il est intéressant de noter que la balance entre création et défaillance d'entreprises est plus favorable que celle des Alsaciens. L'Alsace est en effet dans une situation moins favorable alors que des politiques en ce sens ont été suivies. Les indicateurs mosellans sont plus favorables qu'ailleurs non seulement en création d'emploi, mais notamment grâce au travail transfrontalier qui représente un atout indéniable.

En outre, il existe des défaillances d'entreprises. Nous sommes mobilisés par le sort d'ASCOMETAL, ancienne appellation de NOVASCO. La situation est difficile avec 450 emplois menacés, bien qu'il existe une volonté forte de la forge d'embaucher 25 personnes. Des possibilités s'ouvrent. Je souhaite remercier et souligner la mobilisation des collectivités publiques. Il existe un alignement dans la volonté d'agir ensemble entre les différents décideurs publics (villes, intercommunalités ; Département, Région et Etat). Nous avons tous un rôle à jouer. Nous avons voté hier, au niveau de trois Assemblées délibérantes (Conseil Municipal d'Hagondange, Bureau de la Communauté de Communes Rives de Moselle et Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier Grand-Est), la volonté de porter le foncier d'ASCOMETAL (environ 70 hectares, ce n'est pas rien) afin de sécuriser et garantir l'avenir et ainsi éviter

une cession-acquisition à la découpe. Nous pensons avant tout aux salariés, à l'activité, à nos savoir-faire qui contribuent à la souveraineté économique de notre pays en matière de fabrication d'acier. Il est quand même intéressant de parler souveraineté industrielle, de besoins notamment en matière d'industries d'armement et dans le même temps d'aller se fournir en acier chinois. Il vaudrait mieux le fabriquer ici et garder nos compétences, nos savoir-faire qui concourent à notre souveraineté industrielle dont nous avons besoin. De plus, Hagondange concentre des savoir-faire, une expérience et une expertise qui ne pourront pas être retrouvés si ces profils se dispersent dans la nature. Nous travaillons à d'éventuelles issues bien que les chances soient minces afin que ce site industriel stratégique puisse se donner la chance de retrouver une activité conforme à la vocation du site, à la transmission des savoirs à travers les générations et à la souveraineté économique de notre département et de notre pays.

Mme ROMILLY.- La Communauté de Communes, le Département, l'EPF Grand Est et ma commune ont été très investis sur ce dossier, contrairement à la Région. Le dossier de cette forge est important, car elle représente entre 150 et 200 emplois et dépend des infrastructures d'ASCOMETAL, de par le terrain sur lequel elle se trouve, mais aussi de par l'alimentation électrique, l'alimentation gaz et l'eau. Nous avons évoqué le sujet avec le Ministre de l'Industrie, Sébastien MARTIN. Les lignes RTE et l'eau ne doivent pas être coupées. Cette forge doit être maintenue et les emplois préservés. Nous sommes très attachés à ce dossier et à cette forge.

Nous étudions des possibilités de reprises du site d'ASCOMETAL. Toutes les solutions doivent être étudiées pour qu'un repreneur puisse reprendre ce site qui permet de produire des aciers fins, des aciers spéciaux grâce à une aciéries électrique engagée dans la transition énergétique. La coulée verticale est signe d'un acier spécifique et fin. Il faut alerter les pouvoirs publics et le Ministre pour continuer à produire de l'acier, bien que nous ne soyons pas compétitifs face à la Chine, à l'Inde ou encore à la Turquie. Ces aciers fins et spéciaux doivent être préservés sur notre territoire.

M. DICK.- Je suis inquiet pour l'avenir, bien que nous puissions nous réjouir des créations d'entreprises sur le territoire. Je suis inquiet du déséquilibre des fonciers disponibles dans le cadre de nos politiques d'urbanisme pour l'entreprise. Nous évoquons régulièrement la friche. Or, il s'agit d'un combat. La plupart de ces territoires nécessitent entre 20 et 30 ans pour être à nouveau exploités. Bien que le secteur privé

soit en mesure d'accélérer la cadence, le secteur public doit accompagner, dépolluer et redéployer les friches. Il s'agit d'un long combat pour le secteur public.

Je suis inquiet de voir dans nos SCOT collectifs le nombre d'hectares disponibles par mandature dédiés à l'entreprise et au développement économique. Nous voyons émerger sur nos territoires, une véritable guerre des fonciers, car le choix stratégique est souvent celui du logement. Le cadre réglementaire actuel nous force à choisir entre logement et développement économique. Nous sacrifions l'avenir de nos filières, car nous ne pourrons plus les accompagner dans leur développement, même quand l'attractivité sera présente.

Je porte cette inquiétude dans le cadre de ce rapport. Comment mieux mobiliser les acteurs et notamment l'État dans le cadre des PENE (Projet d'Envergure Nationale ou Européenne) ? La question des friches est un enjeu majeur qui doit mobiliser tous les acteurs publics. Je remercie le Département d'être présent sur le projet partenarial d'aménagement à Hayange, Sérémange et Florange. Les friches représentent en Moselle des centaines d'hectares qui méritent d'être mobilisés, mais qui prendront des décennies à émerger.

Je pense qu'il n'y a pas 100 hectares disponibles dans l'ensemble des SCOT de Moselle pour le développement économique sur des mandatures très longues. Ce qui prouve qu'effectivement il y aura un enjeu si demain on veut reconstruire des filières. Si demain on veut redéployer une filière énergétique, M. le Président, comment arriverait-on avec le cadre réglementaire actuel, à la hauteur des ambitions de la Moselle, si on est bloqué par l'État et par un cadre réglementaire qui, au final, ne nous soutiendra pas ?

M. LE PRÉSIDENT. - Ce débat nourri montre bien la place que nous devons tenir dans toutes les politiques publiques, qu'elles soient territoriale, départementale, régionale. L'action institutionnelle ne doit pas être scindée. Le sort des friches ne doit pas être réservé à une seule institution. A partir du mois d'avril, les intercommunalités doivent être mobilisées dans une démarche globale et départementale. Comme l'a indiqué Rémy DICK, le temps de la réhabilitation des friches est long. On y passe des décennies avant d'avoir véritablement un foncier disponible, et certains d'entre vous s'y sont essayés. Une fois que la nature reprend le dessus, ce sont les technocrates qui agissent dans l'intérêt de la préservation de la nature sur des espaces pollués et industriels. Nous disposons d'outils intéressants comme l'EPFGE, maintenant il faut qu'on soit attentif. Je rappelle que la Moselle a été la mère de l'EPFL. C'était même l'EPML, à l'époque.

Aujourd'hui, c'est l'EPFGE, il ne faudrait pas qu'on s'éloigne de la mère patrie, qu'était la Moselle, à son origine, puisque nous étions à deux départements, la Meurthe-et-Moselle et la Moselle. Rachel ZIROVNIK nous représente au Conseil d'Administration en qualité de Vice-Présidente, nous devons donner de la voix, puisque les moyens ne sont pas plus importants, le travail est d'ampleur, les structures ne sont peut-être plus au niveau où elles devraient être.

Et malheureusement, le potentiel est toujours présent dans nos friches. L'action de l'EPFGE est de résorber les friches, d'acquérir le foncier, puis d'agir dans les politiques d'aménagement du territoire sous toutes ses formes. Il nous faudra établir un état des lieux plus précis qu'une action opérationnelle avec l'État, la Région, les Départements concernés. Il faut absolument que nous tenions totalement notre place, et j'aurai l'occasion de le dire à la fois à la Présidence et à la Direction Générale de cet établissement. Voilà, nous étions là sur un débat et non pas sur une décision, vous devez me donner acte de ce rapport. Je vous en remercie.

I.1 PERSONNEL DÉPARTEMENTAL – PRÉSENTATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE AU TITRE DE L'ANNÉE 2024

M. SIMON, rapporteur.

(*Le rapporteur donne lecture de son rapport.*)

M. LE PRÉSIDENT.- Des remarques ? (*Non*)

Une opposition ?

Abstention ?

Unanimité.

I.2 PERSONNEL DÉPARTEMENTAL – CRÉATION ET SUPPRESSION DES EMPLOIS – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

M. SCHUH, rapporteur.

(*Le rapporteur donne lecture de son rapport.*)

M. LE PRÉSIDENT.- Des remarques ?

M. REICHHELD.- Ma réflexion concerne les salariés départementaux qui prennent des repas dans les cantines scolaires. Le prix de contribution de leur repas est calculé par

indice par rapport à leur rémunération. Cette procédure est compliquée pour les gestionnaires qui préféreraient un système basé sur la catégorie des salariés. Pourrions-nous étudier cette proposition qui simplifierait la situation et permettrait à nos agents de ne pas déclarer leur indice de rémunération ?

M. LE PRÉSIDENT.- Je partage votre avis. Nous menons une réflexion sur le soutien de la restauration au personnel et à l'organisation des restaurations scolaires. Des éléments doivent évoluer, des estimations sont à faire. J'ai évoqué le sujet en Commission Paritaire avec les représentants du personnel à qui nous allons attribuer une contribution supplémentaire aux tickets restaurant. Nous essayons de prendre des mesures adaptées au personnel et aux restaurants scolaires. J'en parlerai avec les organisations syndicales à l'occasion d'un comité paritaire.

Une opposition ?

Abstention ?

Unanimité.

I.3 PERSONNEL DÉPARTEMENTAL – RÉGIME INDEMNITAIRE

Mme GOSSÉ, rapporteure

(*La rapporteure donne lecture de son rapport.*)

M. LE PRÉSIDENT.- Des remarques ? (*Non*)

Une opposition ?

Abstention ?

Unanimité.

I.4 PERSONNEL DÉPARTEMENTAL – RÉGIME INDEMNITAIRE DES OUVRIERS DES PARCS ET ATELIERS (OPA)

M. WEIS, rapporteur.

(*Le rapporteur donne lecture de son rapport.*)

M. LE PRÉSIDENT.- Des remarques ? (*Non*)

Une opposition ?

Abstention ?

Unanimité.

I.5 PERSONNEL DÉPARTEMENTAL – TEMPS DE TRAVAIL – RÈGLEMENT PARTICULIER DU TEMPS DE TRAVAIL DE LA DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L’AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (DPAT)

M. SCHULER, rapporteur.

(*Le rapporteur donne lecture de son rapport.*)

M. LE PRÉSIDENT.- Des remarques ? (*Non*)

Une opposition ?

Abstention ?

Unanimité.

I.6 PERSONNEL DÉPARTEMENTAL – MODIFICATION DES MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT TEMPORAIRES DES AGENTS : FRAIS DE REPAS MISSION ET FORMATION

Mme GOSSÉ, rapporteure.

(*Le rapporteur donne lecture de son rapport.*)

M. LE PRÉSIDENT.- Le forfait ne correspondait pas aux frais réels et était bien au-dessus des frais réellement engagés par l’agent, engendrant des difficultés de gestion. Nous avons négocié ce point avec les organisations syndicales.

M. LEBEAU.- Je souligne encore une fois la vision et la gestion. Les frais au réel sont une décision de gestion saine. Nous revoyons la valorisation des tickets restaurant de 50 %. La cohérence de ces deux décisions fait une bonne et juste mesure.

M. LE PRÉSIDENT.-

Une opposition ?

Abstention ?

Unanimité.

I.7 PERSONNEL DÉPARTEMENTAL – PRESTATIONS REPAS

Mme GOSSÉ, rapporteure.

(*Le rapporteur donne lecture de son rapport.*)

M. LE PRÉSIDENT.- Après négociations avec les organisations syndicales, nous avons décidé d'augmenter la valeur faciale du ticket restaurant de 2 à 3 euros afin d'apporter une dimension sociale plus importante.

Une opposition ?

Abstention ?

Unanimité.

I.12 PERSONNEL DÉPARTEMENTAL – PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

M. SIMON, rapporteur.

(*Le rapporteur donne lecture de son rapport.*)

M. LE PRÉSIDENT.- Il s'agit d'un débat ouvert depuis 2011. Lors de mon installation à la présidence, j'ai proposé aux personnels de mettre en place une démarche de protection sociale complémentaire, à l'échelle départementale, avec un contrat groupé global touchant l'ensemble des personnels. J'ai essuyé un refus unanime de l'ensemble des organisations syndicales qui souhaitaient laisser le choix de la structure et d'une protection complémentaire aux personnels. Nous constatons aujourd'hui que moins de 20 % de personnes bénéficient de la protection sociale.

Je vous propose d'adopter ce point, qui n'est pas une mise en place, mais le lancement d'une réflexion et d'une étude. Cette proposition est en accord avec l'ensemble des organisations syndicales des personnels départementaux.

Une opposition ?

Abstention ?

Unanimité.

La séance est suspendue de 10 heures 27 à 11 heures 33.

ÉCHANGES AVEC MME FRANÇOISE GATEL, MINISTRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA DECENTRALISATION

M. LE PRÉSIDENT.- Mme la Ministre, chargée de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation, M. le Préfet, Mesdames et Messieurs les élus départementaux, Mesdames et Messieurs, c'est pour nous un honneur de vous accueillir dans ce nouvel hémicycle inauguré le 1^{er} décembre dernier après un an et demi de travaux et dédié à

Robert SCHUMAN, père de l'Europe et ancien Conseiller Général de la Moselle de 1937 à 1949 avec une interruption que l'on comprendra entre 1940 et 1945.

Votre présence intervient à un moment singulier où l'État a choisi d'ouvrir enfin la perspective d'un nouvel acte de décentralisation attendu et espéré. Il est réclamé depuis de nombreuses années par nos collectivités et en particulier par les Départements, et indispensable si nous voulons une meilleure cohésion sociale de l'action publique et je sais combien vous y êtes attachée. Vous avez accepté de venir en parler directement avec les élus Mosellans, il s'agit d'un geste politique important que nous apprécions à sa juste valeur.

La décentralisation n'est pas un exercice technique, c'est un choix de confiance, un choix de maturité démocratique, un choix d'efficacité publique, un choix politique. Permettez-moi de le dire avec franchise, nous, Départements, nous sommes prêts. Chacun ici connaît l'exigence du service public départemental et la force de nos responsabilités quotidiennes. Nous traversons une période où les défis sociaux et financiers ne laissent aucun territoire au repos. En Moselle nous faisons face avec sérieux et responsabilité sans renoncer à nos ambitions. Nous sommes la collectivité du concret, celle qui tient, qui protège, qui accompagne. Chaque décision engage des familles, des enfants malmenés par la vie, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap.

Ce que nous attendons aujourd'hui, Mme la Ministre, ce que les Mosellans eux-mêmes attendent, c'est une vision claire, un cadre stable, une capacité retrouvée d'agir sans devoir composer en permanence avec des désengagements et des injonctions contradictoires de l'État. Comme nous l'avons rapporté avec conviction aux Assises des Départements de France à Albi il y a trois semaines, les Départements ne demandent ni privilège ni faveur, mais les moyens d'assumer durablement les missions essentielles qui leurs sont confiées.

En Moselle, nous les assumons chaque jour : protéger les plus fragiles, accompagner la jeunesse, soutenir les territoires ruraux comme urbains, investir dans les mobilités, la culture, le sport, l'attractivité, le tourisme, la transition énergétique et surtout adapter chaque politique départementale au contexte territorial de par la diversité des territoires de France et la particularité de celui de la Moselle avec une action également en faveur de l'habitat et de la santé.

Notre situation au cœur de l'Europe nous conduit à renforcer nos relations avec nos voisins de Belgique, du Luxembourg, de la Rhénanie Palatinat et de la Sarre. Si tous les Départements se disent au cœur de l'Europe, nous sommes encore plus près du cœur, ici en Moselle. Cette situation a des conséquences sur les services publics que nous devons assumer : la mobilité, l'éducation, l'accompagnement des travailleurs frontaliers, qu'ils soient en activité ou à la retraite, mais aussi sur le quotidien de plus de 140 000 Mosellans qui travaillent à l'étranger tout en résidant en Moselle. Nous les assumons aussi au prix d'arbitrages difficiles, car nos ressources ne suivent pas toujours l'évolution de nos charges.

Un sujet essentiel dépasse les clivages et les postures : la protection de l'enfance et nos politiques de solidarité. En Moselle comme dans tous les départements de France, nous faisons face au même constat : des besoins qui explosent. Ici en Moselle, 2 300 enfants sont actuellement sous ma responsabilité. Des situations plus complexes, des équipes sous tension, un écart grandissant entre les obligations et les moyens mis à disposition. Pourtant, ici en Moselle, nous faisons face, innovons, renforçons nos dispositifs et augmentons nos moyens

Mme la Ministre, vous le savez plus que quiconque, les Départements sont aujourd'hui les acteurs de proximité les plus crédibles pour répondre aux urgences sociales, pour mener les transitions écologiques et démographiques, pour revitaliser les territoires ruraux et accompagner les agglomérations territoriales, pour agir avec les communes et la solidarité humaine. Pour aller plus loin dans nos politiques publiques et asseoir aux côtés des communes et des intercommunalités le rôle essentiel de proximité et d'efficacité des Départements, nous avons besoin de ce nouvel acte de décentralisation.

A mon sens, il doit reposer sur trois exigences simples, mais fortes :

- La clarté des compétences : les Départements ne peuvent plus être ces collectivités tampon qui absorbent les crises sociales, compensent les lacunes organisationnelles ou réparent les décisions prises ailleurs. Nous souhaitons des compétences clairement annoncées, pleinement assumées, reconnues, financées et partagées si nécessaire. Elles doivent être à géométrie variable en tenant compte de la particularité territoriale et la Moselle en est un exemple.
- La sécurisation financière : l'autonomie de l'action territoriale n'existe pas si son financement dépend exclusivement de dotations fragiles ou de dispositifs fiscaux

ayant disparu ou étant inexistant. Nous devons sortir de cette incertitude permanente. Pas de décentralisation sans réarmement financier durable. Nous ne pouvons plus être dans un modèle où, pour chaque réforme nationale du RSA, de l'aide sociale à l'enfance, du médico-social, le Département devient la variable d'ajustement budgétaire du pays.

- La confiance : elle se traduit par davantage de liberté locale, de souplesse réglementaire, de capacité d'innovation en coopération avec l'État territorial organisé autour du Préfet et non disséminé au sein d'agences indépendantes ou de services dont l'autonomie opérationnelle démantèle l'action de l'État et notre action territoriale.

Mme la Ministre, votre venue ici aujourd'hui est un signal important. Il ouvre un temps d'échanges constructifs. Nous souhaitons l'écoute, puis l'action. En Moselle nous avons montré que la décentralisation, quand elle est réelle, produit des résultats. Nos populations attendent un service public de proximité où les décisions majeures qui les concernent sont prises au plus près d'eux par des élus qu'ils côtoient au quotidien dans la proximité et qui doivent rendre compte. Comme je l'ai dit au Premier Ministre à Albi, nous accueillons avec attention la perspective ouverte par le Gouvernement, celle d'un nouvel acte structurant, lisible qui redonne du souffle à l'action publique locale.

Le projet d'une allocation unique de solidarité proposée par le Premier Ministre en est un exemple. J'ai proposé à Sébastien LECORNU, ancien Président de Département qui connaît notre vie, que la Moselle devienne dans ce cadre-là un département expérimental. Nous sommes prêts à travailler avec vous en ce sens et prendre toute notre place dans les concertations à venir avec la volonté d'avancer, mais aussi la vigilance que nous devons à nos concitoyens.

Je suis heureux en qualité de Vice-Président de l'institution des Départements de France d'entendre votre parole dans cet hémicycle, car vous êtes la première invitée d'honneur. Cela marquera notre territoire et cet hémicycle portant le nom de Robert SCHUMAN qui parlait d'Europe des citoyens. Il s'adressait également à la France des citoyens, à la France de la proximité et à la France des institutions.

Les trois Présidents et Présidente de groupes interviendront après moi pour poser quelques questions et exprimer la vie des groupes politiques qui s'organise dans une cordialité que nous assumons pleinement et totalement et démontre le travail que nous assumons ensemble au service des Mosellans. Cette séquence sera utile, car elle

repose sur une réalité simple : lorsque l'État et les collectivités se parlent franchement, le pays avance.

Mme la Ministre, merci encore une fois pour votre présence et bienvenue en Moselle.

(*Applaudissements*).

M. FOURNIER.- Bienvenue à vous, Mme la Ministre et à M. le Préfet du département de la Moselle. Je vais être direct : l'État peut-il s'engager à réduire les normes qu'il impose aux collectivités. Le Code de l'urbanisme fait maintenant 3800 pages, le Code de la commande publique 3000 pages, le Code de l'environnement est passé de 100 000 à 1 200 000 mots sur les douze dernières années. L'État doit prendre des engagements clairs et précis sur le sujet. Les collectivités locales sont les premières victimes de l'explosion normative. Etant Maire et Président de Communauté de Communes, j'ai pu mesurer qu'on faisait, il y a 15-20 ans, un projet en 18-20 mois et maintenant c'est entre 36 et 40 mois. Ce délai est insupportable pour nos concitoyens.

Par ailleurs, je suis favorable à une clause de compétence générale pour les communes, les départements et les régions leur permettant de conduire des actions prioritaires, notamment en ce qui concerne la reconversion des friches industrielles et le développement économique, et de porter ces opérations au plus près du terrain. Allez-vous confier aux collectivités un véritable pouvoir réglementaire ? Est-il normal d'instruire les autorisations d'urbanisme en restant aux mains des services de l'État (DREAL/DTT), compétents mais souvent éloignés du terrain ? Nous devons alors solliciter le Préfet pour faire avancer certains dossiers et je l'en remercie. Il faut faire, Mme la Ministre, confiance aux collectivités et je souscris à tous les propos tenus par le Président du Département de la Moselle.

Ne faudrait-il pas remettre à plat le système de financement des collectivités locales et territoriales ? Si la prochaine loi de décentralisation prévoit un transfert de compétences, il devrait y avoir également un transfert financier systématique.

Merci Mme la Ministre.

M. FREYBURGER.- Nous sommes très honorés de vous recevoir dans le cœur de la Moselle que représente cet hémicycle.

Ne m'en tenez pas rigueur, je vais également m'exprimer le plus directement possible. Ce propos ne s'oppose pas à l'État auquel nous tenons tant, lui qui a permis

l'émergence de la Nation et qui a l'insigne responsabilité de garantir la cohésion nationale, l'égalité républicaine des chances, la protection et la sécurité des concitoyens.

Lors de votre récente intervention sur l'avenir de la décentralisation devant le Sénat, vous avez souligné que notre pays souffre encore d'un système trop centralisé, donnant parfois aux collectivités locales « *la responsabilité sans la liberté et la charge sans les moyens* ». Vous avez insisté sur la nécessité de bâtir une organisation publique fondée sur la confiance, la clarté et la subsidiarité afin de permettre aux territoires d'agir pleinement pour répondre aux besoins de nos concitoyens. Vous avez aussi rappelé que l'empilement des normes, l'absence de lisibilité des compétences et l'hypercentralisation de nombreuses décisions nuisent à la capacité d'action des élus locaux que nous sommes.

Dans cette perspective, pouvez-vous préciser comment le Gouvernement entend donner un contenu à cette ambition de décentralisation ? Quels outils concrets permettront de garantir que la compétence exercée au niveau local sera réellement accompagnée de la liberté de décider ? Comment mettre fin à la prolifération normative et à la prolifération de plans et de schémas que nous identifions comme un frein majeur à l'efficacité territoriale ? De quelle manière sera assurée cette clarification durable des compétences pour éviter le chevauchement entre nos collectivités ? Enfin, comment renforcer la responsabilité locale tout en préservant l'autonomie d'action financière indispensable à une décentralisation effective.

Après avoir été longtemps sous tutelle, les collectivités territoriales peuvent-elles espérer une autonomie réelle conformément aux textes et à l'esprit de la Constitution ?

Mme ROMILLY.- Mme la Ministre, soyez la bienvenue en Moselle terre d'accueil, terre d'histoire, terre frontalière, mais également terre d'avenir.

Lors du congrès des Départements à Albi, le Premier Ministre a rappelé avec force l'importance de la décentralisation. Chacun le sait ici, il ne peut y avoir de décentralisation sans libre administration. Or, depuis plusieurs années, l'État a supprimé méthodiquement aux Départements les ressources fiscales dynamiques sur lesquelles ils pouvaient encore agir. De plus, l'État a imposé aux Départements six milliards d'euros de dépenses nouvelles, tandis que, dans le même temps, les collectivités ont perdu huit milliards d'euros de recettes.

Nos dépenses sociales explosent et il convient de les garantir par des ressources cohérentes, pérennes, robustes et évolutives. Si cette situation financière perdure, les Départements ne pourront plus assumer leurs missions, ne pourront plus investir dans les routes et les collèges, ils ne pourront plus soutenir les communes et les associations ou même le SDIS. C'est dans ce contexte que lors des Assises départementales, les élus ont demandé l'abandon du DILICO, le maintien de la dynamique de la TVA et une prise en charge équitable par l'État des allocations individuelles de solidarité qui pèsent désormais dans un ratio insoutenable de 30/70 % sur les Départements.

Il faut distinguer ces demandes conjoncturelles des enjeux structurels. En 2021, avec la réforme de la fiscalité locale, l'État a placé les Départements sous tutelle. Ils ont perdu toute autonomie financière, toute liberté fiscale, notamment avec la suppression de leur ressource dynamique : la part départementale de la taxe foncière désormais transférée aux communes.

Les recettes actuelles (fraction de la TVA / DMTO) sont variables et aléatoires, dépendantes de la conjoncture économique. Nos dépenses sociales ne sont ni variables ni aléatoires, mais réelles, croissantes et incontournables. Les dernières réformes territoriales ont fait des Départements la variable d'ajustement de la décentralisation en affaiblissant progressivement leur rôle par la réduction de leurs compétences et par la suppression de leur potentiel fiscal.

Pourtant, alors que certains annonçaient leur disparition comme une évidence, les Départements ont prouvé avec force et détermination qu'ils demeurent un pilier essentiel de notre République. Ils ont su déjouer les pronostics, reprendre la main sur leur destin et s'affirmer comme l'échelon de proximité par excellence, garants de stabilité et de solidarité auprès de nos concitoyens les plus fragiles. Dès lors il apparaît nécessaire et urgent que l'État compense à hauteur de 50 % les allocations individuelles de solidarité et redonne aux Départements une véritable autonomie financière et fiscale. Il est désormais impératif, pour permettre aux Départements de rester les collectivités de proximité et de solidarité qu'ils sont depuis 235 ans, les acteurs de la solidarité territoriale depuis près d'un siècle et demi et dont les actes successifs de décentralisation ont réaffirmé leur rôle, de restructurer le cadre et les moyens de leurs actions.

Dès lors, Mme la Ministre, quelles mesures concrètes l'État envisage-t-il pour stopper l'hémorragie financière des Départements et pour compenser les allocations individuelles de solidarité à hauteur de 50 % ?

Mme GATEL.- Je vous salue et vous remercie de m'accueillir ici dans cet hémicycle qui porte le nom d'un fondateur de l'Europe et d'un grand humaniste, d'un homme audacieux et généreux qui fait partie des figures de votre territoire. Votre territoire est très marqué par l'Histoire, mais est aussi une terre d'innovation et de solidarité.

Je me retrouve dans vos propos, M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Départementaux, pour servir nos concitoyens. La mission de notre engagement est de servir les autres.

Merci de m'avoir permis de perturber votre organisation. Merci pour vos questions.

Je suis élue locale depuis longtemps, j'ai été Maire, Présidente d'intercommunalité, Présidente de l'Association des Maires de mon département, Sénatrice et Présidente de la délégation des collectivités territoriales avant que ne m'arrive cette dernière reconversion professionnelle.

Nous partageons cet engagement, sa valeur, son intensité, sa difficulté et croyons modestement que nous pouvons tous contribuer à changer positivement la vie des gens et améliorer le cadre de vie. Nos concitoyens ont perdu confiance en la politique. Cela finit aussi par toucher les Maires, car ils ont le sentiment que le Gouvernement ne fait pas son travail. Nous avons pour mission d'accompagner les gens, amortir les chocs économiques, familiaux et sociaux et permettre de retrouver un cadre de vie décent. Si collectivement nous n'avions pas failli, l'état d'esprit des concitoyens serait autre. Nous devons guérir et corriger.

La démarche du Premier Ministre est d'un temps court, car nous ne savons pas ce qu'il va se passer mardi. Le budget émane d'une proposition du Gouvernement avant d'être discuté par les Parlementaires. Le budget est un budget pour la France et mérite d'être étudié. Vous parlez des difficultés des personnes. Ce budget est contraint par 340 milliards de dettes. Il est nécessaire de redresser le pays.

À l'Assemblée, la majorité est difficile à atteindre. La conséquence est un non-vote du budget. Il est donc nécessaire de se mettre d'accord. Le Premier Ministre gère l'établissement de ce budget en répondant à un temps de redressement.

Les Départements sont en difficulté chaque année. Le Gouvernement propose aujourd’hui un fonds de sauvegarde de 600 millions d’euros pour colmater les brèches. Or, il n’est pas possible de gérer un département ainsi. Le Premier Ministre propose un horizon plus stable, d’où l’idée de décentralisation et de simplification. L’État s’occupera de ce qui le regarde pour assurer l’égalité des droits. La décentralisation est révolutionnaire positivement. M. BAYROU a signé un décret indiquant que le Préfet serait la voix unique de l’État dans les territoires. En cas de multiples avis contradictoires, l’arbitre sera le Préfet de département. Il aura la tâche d’harmoniser.

J’ai entendu que les collectivités étaient confrontées à 400 000 normes. Or, la norme est parfois contradictoire, onéreuse et provoque des ralentissements. Nous avons sollicité des Préfets et des élus qui seront réunis en Roquelaure de la simplification 2 afin de finaliser un premier choc de simplification. Au mois de décembre, des dizaines de mesures de simplification seront prises. Puis, nous mettrons en place une *task force*, autour du Président du Sénat, en vue de travailler sur quelques sujets afin de diminuer les normes, permettant ainsi de faire des économies en temps et en argent.

Vous avez évoqué l’instruction des questions d’urbanisme. La DREAL a des comptes à rendre au Préfet et reste un facilitateur. Dites à vos parlementaires de ne pas publier trop d’amendements. Nous devons veiller à ce que les concitoyens ne demandent pas tout et son contraire. Le pays doit arrêter son addiction à la norme. Si M. le Préfet a le pouvoir d’apprécier une norme et de l’alléger, tout ira très bien. Or, en cas d’accident, l’absence de norme sera pointée du doigt. Nous devons être responsables au bon sens du terme.

M. BOLOT. - Je rappelle que 40 % des normes sont des déclinaisons européennes. Je souhaite que soient recensées les normes françaises les mieux-disantes par rapport aux normes européennes.

Mme GATEL. - La surtransposition demande de faire mieux, or, cela nous met en difficulté. La volonté du Premier Ministre est d’arrêter de surtransposer. Si la norme européenne est suffisante pour les autres, il n’y a pas nécessité à l’alourdir ici. Merci à la Moselle d’avoir posé cette question, qui sera une des premières mesures de la simplification.

Concernant les finances, nous ne pouvons pas continuer ainsi. Nous sommes au service des urgences des Départements au travers du fonds de sauvegarde. Nous devons corriger ce qui ne fonctionne pas en appliquant une réforme des finances locales.

Avant cela, nous devons revoir la dotation et la délégation de l'exercice de la compétence. La décentralisation doit aussi interroger la recentralisation.

Trois Départements ont engagé une expérimentation de recentralisation du RSA. Or, ce dernier se compose de l'allocation et de l'accompagnement qui relève de la compétence des Départements. Quand on délègue une compétence, une clause de revoyure doit être adjointe. Le Sénat avait également demandé cette clause qui permettrait de responsabiliser chacun. Ensuite la ressource doit être cohérente avec la compétence. Le Département dispose de compétences sociales et de DMTO. Il existe un déséquilibre entre une recette fluctuante et les compétences. L'État étudie la possibilité d'attribuer une partie de CSG et s'interrogera ensuite sur l'autonomie financière et fiscale. La France aime donner aux élus un pouvoir d'agir en libre administration.

Le dernier point concerne le fait que l'État doit être péréquateur, car tous les départements n'ont pas la même richesse. L'accompagnement social doit être le même sur tout le territoire. Je pense que nous devons pouvoir nous accorder sur une pluriannualité des budgets.

L'État est très centralisateur et garant de l'égalité des droits avec des compétences régaliennes. Il semble nécessaire de dérouler la chaîne de l'action pour savoir qui fait quoi. Une proposition de l'acte de décentralisation concernera les polices municipales. L'avenir de la décentralisation est l'avenir du pays. Il est possible de promulguer des lois d'exception qui permettent d'accélérer de nombreux projets.

Le principe du Premier Ministre n'est pas de faire la révolution. Nous ne supprimerons pas de strate, mais respecterons un principe de clarté. Au congrès, nous avons évoqué le fait que les Départements pourraient être la collectivité des réseaux routiers, des réseaux des énergies, mais aussi intervenir en matière d'eau. Nous ne ferons pas de transfert de compétence obligatoire entre les communes et les intercommunalités.

Le Premier Ministre est très favorable à la simplification de la solidarité envers les plus fragiles et a annoncé un travail auquel les Départements sont largement associés, concernant l'ASU (Aide Sociale Unique). Ce travail n'enlèvera rien à la solidarité.

Enfin, je suis en accord avec la libre administration, synonyme de responsabilité. L'État doit arrêter d'infantiliser les élus. Les collectivités doivent savoir ce qu'elles ont à faire et doivent assurer l'égalité. Le niveau du RSA doit-il être différent d'un département à l'autre ? Je crois en certains totems nationaux. Il faut donner aux collectivités la capacité d'assumer les compétences qu'on leur donne. Laissons les collectivités s'organiser selon un pouvoir réglementaire local à définir. Il faut se détacher d'une dépendance forte envers l'État. Une relation de confiance et de partenariat doit être mise en place, car les collectivités ne sont pas les sous-traitants de l'État. Le Premier Ministre en est convaincu et croit vraiment que l'avenir est dans les territoires. C'est de là que partent les choses. Vous êtes l'humanité de la République.

Merci à vous et merci de m'avoir permis de m'introduire dans vos travaux.

(applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT. - Mme la Ministre, merci. Ce département vous est acquis dans les démarches que vous engagez. Je souhaite vous offrir quelques présents qui incarnent la Moselle. Nous sommes une terre d'excellence. Il s'agit de l'art verrier, l'art du cristal. Chaque année, nos artisans produisent une boule particulière. Cette année, c'est la boule de Meisenthal, territoire à partir duquel la flamme olympique est entrée en Moselle. Vous savez que j'y ai beaucoup participé à la responsabilité qui était la mienne. Ensuite un deuxième présent, toujours dans le savoir-faire mosellan, il s'agit d'un stylo réalisé avec du bois de mirabellier. La mirabelle est un fruit de Moselle, que vous connaissez certainement. Ensuite, vous racontez l'histoire de la Moselle, différemment, par la bande dessinée. Vous pourrez feuilleter cet ouvrage, puisque c'est une démarche pédagogique que l'on engage en direction de nos invités, mais aussi de nos enfants, de nos élèves et de nos acteurs. Et enfin voici le facsimilé de la déclaration de Robert SCHUMAN. Le Département est propriétaire de la maison et nous sommes également propriétaire de sa déclaration. Nous avons décidé de produire un facsimilé dans le cadre du 75^e anniversaire de sa déclaration. Je vous souhaite, au nom de mes collègues, un joyeux Noël.

Mme la Ministre et M. le Préfet quittent l'hémicycle.

La séance est suspendue de 11 heures 30 à 11 heures 48.

REPRISE DE L'EXAMEN DES RAPPORTS

M. LE PRÉSIDENT.- Nous allons reprendre nos débats. J'appelle donc le point I-8, M. SCHULER étant le rapporteur.

I-8 SORTIE DE L'ACTIF ET DE L'INVENTAIRE DES BIENS DE FAIBLE VALEUR AMORTIS AU 31/12/2025 POUR TOUS LES BUDGETS DÉPARTEMENTAUX.

M. SCHULER, rapporteur

(*Le rapporteur donne lecture de son rapport.*)

M. LE PRÉSIDENT.-

Une opposition ?

Abstention ?

Unanimité.

II-1 INFORMATION SUR L'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION AU PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT EN MATIÈRE DE LOUAGE DE CHOSES

M. TACCONI, rapporteur.

(*Le rapporteur donne lecture de son rapport.*)

M. LE PRÉSIDENT.-

Une opposition ?

Abstention ?

Unanimité.

II-2 INFORMATION SUR L'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION AU PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT EN MATIÈRE DE DROIT DE PRÉEMPTION SUR LES ESPACES NATURELS SENSIBLES

Mme REBSTOCK, rapporteure.

(*La rapporteure donne lecture de son rapport.*)

M. REICHHELD.- Il ne vous échappera pas qu'un article paru dans la presse a largement fait état de ma personne et du monde agricole, vous pouviez imaginer que je risquais d'intervenir.

Le pont s'inscrit totalement dans les compétences de la 2^e commission, car il est de notre obligation de créer cette réalisation suite à une erreur d'appréciation d'un fonctionnaire départemental qui a permis une autorisation de voirie à une commune pour des installations sécuritaires sans prendre en compte l'accès des agriculteurs à leurs parcelles. Quatre agriculteurs sont concernés contrairement à l'article qui n'en mentionne qu'un, moi-même, seule personne à avoir demandé une autorisation de voirie. Des personnes bienveillantes, défendant les intérêts du Département nuit et jour, se sont engouffrées dans cette procédure technique et l'ont politisée.

J'ai fait du bénévolat dans cette affaire qui a permis à chacun de sortir vers le haut. Des fonctionnaires se sont déplacés sur les lieux et n'ont pas trouvé de solution. Ce pont n'est pas aux normes. Lorsque j'ai interrogé les fonctionnaires sur le volume d'eau qui tombe par an sur le département, personne n'a su me répondre. En revanche, ils ont pu affirmer que ce pont réalisé bénévolement n'était pas aux normes. Il m'a été demandé d'installer des buses de 400 millimètres lorsque l'exutoire est composé de buses de 200 millimètres. Je me demande alors comment l'aval peut réceptionner l'amont. Je crois que les normes sont utiles lorsqu'elles sont appliquées et applicables. Il ne faut pas être expert en travaux publics et en agriculture pour comprendre mon attitude. Il m'est demandé personnellement de mettre cet accès aux normes, alors que cela ne m'incombe pas personnellement. De plus, la situation a été créée suite à l'erreur d'un fonctionnaire du Département. Enfin, il émane de travaux de sécurisation d'une commune.

Vous comprendrez aisément que le fait de demander la mise en œuvre à une seule personne d'un ouvrage pour lequel elle n'est pas responsable n'est pas acceptable. Sans vous passer de confidence, le Maire en était d'accord du moment qu'il n'avait pas à payer. Des négociations ont eu lieu avec les services et nous avons trouvé une solution me forçant à mettre la main à la poche. J'ai accepté que la commune fournisse le matériel pour la mise en œuvre et que mon exploitation porte la partie mise en œuvre pour 2 000 euros. Devant huit témoins, M. le Maire a fait marche arrière devant le Sous-Préfet qui lui a fait comprendre qu'il n'était pas compétent en matière de fossé. Cet ouvrage se trouve entre une route départementale et une voie qui appartient à l'État

et non une de mes parcelles. Cette responsabilité incombe aujourd'hui au Président du Département d'après le Maire de Waltembourg et d'après M. le Sous-Préfet de Sarrebourg. J'ai l'impression qu'on m'en demande beaucoup : mettre aux normes des ponts, assurer le secrétariat du groupe des indépendants avec quatre autres collègues, car je n'ai pas signé la convention. Robert SCHUMAN a eu l'audace de penser autrement, or j'ai l'impression que cela n'est pas permis ici. La situation est déséquilibrée en termes d'équité.

Je finirais en citant une chanson de Florent Pagny qui dit « *vous ne m'enlèverez pas ma liberté de penser* ».

M. SACCANI.- Une réunion devait avoir lieu fin novembre à l'initiative du Maire et M. REICHHELD ne s'y est pas rendu. La Mairie a accepté d'assumer les achats de fournitures. Les services ont fait ce qui était en leur pouvoir et les élus ont été avertis.

M. SUCK.- Nous avons là la démonstration de l'intelligence collective qui démontre la place que doit tenir un Département. Auparavant, le Département était la collectivité des routes. Le sujet est celui du respect des règles, du droit de la propriété et du bon sens. Nous devrons trouver des solutions et je regrette que ces séances publiques soient le théâtre d'un sujet qui doit se régler sur place. Le Département n'a pas vocation à régler un problème de tuyau, de gravier et de proximité.

M. REICHHELD.- Notre collègue qui voit ce dossier de très loin a prononcé des éléments erronés. Je n'ai pas été convié à cette réunion à l'initiative de M. le Maire. Je sais pertinemment que cette réunion a eu lieu. J'ai souhaité trouver des solutions en toute transparence en demandant une permission de voirie. Nous partons d'un aspect technique pour arriver à un aspect politique. Le sujet est à l'ordre du jour, car je suis Conseiller Départemental. À l'inverse, nous n'en aurions pas parlé.

Mme REBSTOCK.- Sommes-nous en assemblée pour commenter des articles de journaux dont nous ne connaissons pas la source ? Sommes-nous en assemblée pour régler des problèmes personnels ? J'estime que ce problème peut être résolu. M. REICHHELD peut solliciter la 2^e commission afin que nous puissions régler cette problématique. Cette Assemblée ne doit pas traiter ce type de problème.

M. FOURNIER.- Je suis gêné par la tournure des débats. Des instances existent pour ce type de problème et doivent être sollicitées en première instance, car le problème cité

ne relève pas de l'intérêt général du département. La technique et le bon sens doivent être privilégiés pour éviter ce type d'intervention. Cela ne glorifie pas notre Assemblée.
(Applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne pensais pas un jour être confronté à ce type de problème. J'avais le sentiment que cette Assemblée avait vocation à gérer notre département et non des points de détail. Je demande à tous de régler les problèmes au niveau où ils se situent et non au niveau départemental.

M. REICHHOLD, je n'ai pas reçu un courrier de votre part signalant ce problème. Il est mal venu dans cette enceinte de jeter l'opprobre sur un fonctionnaire départemental. Je n'ai pas été informé officiellement de cette situation. Étaler cela sur la place publique pour régler vos comptes n'est pas une manière de trouver une solution. S'il existe un malentendu concernant un tuyau sur un chemin, il est désagréable d'avoir à l'évoquer ici. Le point évoqué ici n'a rien à voir.

La sagesse doit s'imposer. Ce dossier doit être vu en commission adaptée au travers d'une démarche préalable qui permette de déterminer la situation. Quand la presse s'en mêle, c'est que le système a failli. Je tiens à préserver cette institution et je n'accepte pas qu'un problème personnel d'un Conseiller Départemental soit étalé sur la place publique de cette enceinte. Je ne le supporte pas. Cela dégrade notre image. Remettons le problème à sa place.

Enfin, j'ai du mal à faire le lien entre un tuyau dans un fossé et un groupe de notre Assemblée départementale. Vous avez également évoqué le mode de fonctionnement d'un groupe de notre Assemblée qui a fait l'objet d'un vote majoritaire. Ce problème a également vocation à être réglé au sein du groupe et non au sein de l'hémicycle de l'Assemblée départementale. Je n'ai pas à régler ce type de problème et ne m'inscrirai pas dans la gestion du groupe des Indépendants.

Je propose au Président et à la Vice-Présidente de la commission d'étudier ce dossier et de me présenter un rapport que j'étudierai. Concernant le groupe des Indépendants, je renvoie le problème à la Présidente du groupe. Lorsque je disposerai des éléments, je serai prêt à rencontrer M. REICHHOLD.

Je vous invite à voter le point.

Une opposition ?

Abstention ?

Unanimité.

II-3 CONTRAT DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ POUR LA DÉMOLITION-RECONSTRUCTION, L'EXPLOITATION TECHNIQUE ET LA MAINTENANCE DES COLLÈGES DE HOMBOURG-HAUT ET FREYMING-MERLEBACH – RAPPORT ANNUEL 2024 DE SUIVI DE L'EXÉCUTION DU CONTRAT ÉTABLI PAR AUXIFIP

Mme BOHR, rapporteure.

(La rapporteure donne lecture de son rapport.)

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne vous présenterai plus de PPP (Partenariat Public-Privé), car nous avons mesuré les limites d'un dispositif anglo-saxon. Nous commençons à nous approcher du terme du PPP.

Une opposition ?

Abstention ?

Unanimité.

II-4. CONTRAT DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ POUR LA CONSTRUCTION OU LA DÉMOLITION-RECONSTRUCTION, L'EXPLOITATION TECHNIQUE ET LA MAINTENANCE DU COLLÈGES DE VERNY ET DU COLLÈGES DE PAUL VERLAINE DE FAULQUEMONT– RAPPORT ANNUEL 2024 DE SUIVI DE L'EXÉCUTION DU CONTRAT ÉTABLI PAR MOSELLA

M. GRÉLOT, rapporteur.

(Le rapporteur donne lecture de son rapport.)

M. LE PRÉSIDENT.-

Une opposition ?

Abstention ?

Unanimité.

II-5 A31 BIS – ENQUETE PUBLIQUE SECTEUR NORD ENTRE THIONVILLE ET LA FRONTIÈRE AVEC LE GRAND-DUCHÉ DU LUXEMBOURG

M. SACCANI, rapporteur.

(*Le rapporteur donne lecture de son rapport.*)

Mme AMBROSIN-CHINI.- Notre collègue parle d'urgence alors que nous évoquons le sujet de l'A31 Bis depuis 30 ans. Nous sommes pleinement conscients de la saturation de l'A31 et de l'augmentation continue du trafic. C'est parce que nous le savons que nous devons collectivement engager des solutions qui ne reproduisent pas les impasses du passé. Or, ce rapport persiste dans une logique du tout routier qui a déjà montré ses limites. Nous avons déjà essayé de bétonner davantage et voyons aujourd'hui où cela nous a menés.

Je me suis déjà opposée à la motion lors de la 1^{re} Réunion Trimestrielle de 2023 et ma position reste inchangée non par posture, mais parce que d'autres solutions existent et doivent être priorisées. Regardons simplement ce que nos voisins luxembourgeois ont mis en place dès la frontière : des voies dédiées au covoiturage accessibles dès deux personnes à bord, un gain de 15 à 30 minutes pour ceux qui jouent le jeu et des contrôles stricts pour ceux qui tentent de les utiliser seuls. Voici une politique cohérente, incitative et réellement efficace, car mettre des bus transfrontaliers sur des autoroutes déjà saturées n'a rien d'attractif. Cela ne change ni le comportement ni la fluidité du trafic. La véritable alternative que nous devrions soutenir d'une seule voie (Région, Département, État) est celle de la réouverture de la ligne ferroviaire Fontoy-Esch. Une ligne qui existe, a déjà une vocation transfrontalière naturelle et répond à l'enjeu quotidien majeur : désengorger l'axe Thionville-Luxembourg. Or, ce rapport soutient un projet Fontoy-Thionville, un projet intéressant, mais qui ne résoudra en rien la congestion sur l'axe transfrontalier.

Enfin quid du château de Bertrange et de l'allée des Marronniers jugés globalement garantie ? Quid de l'expropriation de 13 entreprises à Florange nécessitant de trouver 15 hectares sur la commune. Nous devons oser changer de logique, cesser de croire que la route est la seule réponse et investir dans ce qui fonctionne : des transports collectifs rapides, attractifs et des voies dédiées au covoiturage.

Pour toutes ces raisons et par cohérence avec les positions déjà exprimées, nous ne pourrons pas voter ce rapport.

M. DICK.- Nous sommes au stade de l'avis préalable à la déclaration d'utilité publique. Je travaille depuis 9 ans sur le sujet de l'A31 Bis pour trouver des solutions aux territoires en étant pragmatique et en défendant les populations. Il existe une avancée majeure : l'inscription, au sein de la déclaration d'utilité publique, de la protection des populations (inscrites au document).

Au Comité de pilotage et en tant que Maire de Florange, j'apporte mon soutien à ce document sans réserve. En revanche, il devra prendre en compte certaines réalités qu'il reste encore à définir. Nous n'avons cessé d'émettre des demandes complémentaires pour travailler avec l'État. Ce dernier a été à l'écoute. Il ne s'agit pas d'opter pour le tout autoroutier, car le SERM prévoit des lignes ferroviaires supplémentaires en lien avec le Luxembourg. La liaison Esch-Thionville passant par Fontoy et Hayange est inscrite et a été validée par le Comité de pilotage. Le PPI a permis de valider un certain nombre de sujets concernant les transports en commun et les voies dédiées le long de routes départementales. L'autoroute A31 Bis prévoit à la fois une voie de covoiturage et une voie de transports en commun dédiée. Il existe donc bien une complémentarité des modes de transport dans le cadre de l'A31 Bis.

Je reste attentif au sujet qui concerne le château de Bétange (et non Bertrange) et des habitants de Terville. Une demande a été faite en Comité de pilotage et ne remet pas en question l'avis de ce jour. Il reste quelques dizaines de mètres de tranchées à produire pour que le document soit juridiquement inattaquable, car nous savons que des recours peuvent être sollicités par des associations et des collectifs. Quelques mètres supplémentaires permettront de répondre en accédant aux demandes de ces collectifs.

Le dernier sujet concerne les 13 entreprises. J'en appelle à la solidarité départementale. La ville de Florange est solidaire à l'égard de la Moselle et à l'égard de toutes les communes et habitants en acceptant le tracé modifié de l'A31 Bis. En revanche, la ville demande la solidarité en ce qui concerne les 15 hectares d'entreprises installées sur Florange et qui ont vocation à être déplacées. Loin de moi l'idée d'empêcher ces entreprises d'aller ailleurs. Or, après l'A31 Bis, Florange devra encore disposer de 15 hectares de zone industrielle. Dans le cadre des PENE, il est très important de pouvoir compter sur cette solidarité afin d'éviter que les florangeois ne paient deux fois.

Il reste des ajustements, mais nous devons valider ce dossier sans réserve tout en restant attentifs à la question des entreprises.

M. LEBEAU.- Mme AMBROSIN-CHINI comprend la saturation, mais le dogme et l'immobilisme la pousse à rejeter une solution concertée. Les bras m'en tombent.

Le projet court depuis 30 ans. J'ai commencé à travailler en 1996 au Luxembourg. Je connais le projet de l'A31 Bis et le vis tous les jours. Je suis dirigeant d'entreprise et j'emploie de nombreux frontaliers. La santé mentale et physique des 86 000 frontaliers va de plus en plus mal. Ils endurent entre 1 heure 30 et 2 heures de trajet pour simplement aller au travail.

Le Luxembourg est-il une menace ou une opportunité pour notre territoire ? Il s'agit d'une opportunité pour l'économie mosellane et la démographie du territoire. On se doit de trouver des solutions. Il serait bon de nuancer cette attitude revêche qui marque nos différences lorsqu'elle s'applique à un dossier qui concerne directement 8 % de la population mosellane. Il faudrait qu'il y ait ici une unanimité. Protéger des mares de canards ne doit pas aller au-delà de la santé des Mosellans. Je suis farouchement pour la santé des frontaliers.

M. FREYBURGER.- Je souhaite m'exprimer dans le sens de notre collègue Rémy DICK dont nous soutenons la démarche et dans le sens de l'intervention précédente. Je souhaite ajouter un élément en affirmant que le Luxembourg est une chance pour la Moselle, mais que les Mosellans sont aussi une chance pour le Luxembourg. Le Grand-Duché du Luxembourg a besoin de la main-d'œuvre mosellane bien formée et qui fait des efforts au quotidien pour apporter sa force de travail, ses compétences et sa formation sur le territoire du Grand-Duché du Luxembourg. Si nous avons la chance d'être voisins du Grand-Duché, ce dernier a de la chance de pouvoir compter sur le travail des Mosellans et sur les Lorrains en général.

M. WEIS.- Je souhaite ajouter que l'A31 Bis n'est pas qu'un élément favorable pour les frontaliers. J'ai aussi une pensée pour les Mosellans qui ne travaillent pas au Luxembourg et conduisent malgré tout sur des routes congestionnées et bruyantes.

Mme REBSTOCK.- Je crois que cette Assemblée a montré qu'elle défendait également le rail. Il s'agit d'une complémentarité des modes de mobilité. Nous ne pouvons pas nous passer de ce projet d'A31 Bis. Le train ne pourra pas tout réaliser. Travailler sur le covoiturage et le bus nécessite de travailler sur le projet de troisième voie. Les deux éléments ne sont pas opposables, mais se complètent. Nous devons nous mobiliser dans ces deux directions : le rail et l'A31 Bis.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci de vos contributions qui démontrent l'envergure de ce dossier historique pour le département de la Moselle. Il y a trente ans, le projet de l'A32 a été abandonné, faute d'accord.

Il s'agit d'une politique d'aménagement du territoire et non seulement de transit. Nous souffrons tous de la saturation de l'A31. Les habitants éloignés du sillon lorrain en souffrent également, car les routes départementales sont considérées comme des voies de délestage. Nous ne mesurons pas aujourd'hui les conséquences écologiques de la saturation de l'A31. Dans une dizaine d'années, la mobilité sera décarbonée. Les véhicules fonctionneront à l'hydrogène, nous devons prendre en compte cette perspective. La mobilité crée la richesse. Nos entreprises s'agglutinent sur l'A31, l'A4 et l'A30. Nous avons la chance que l'État pousse le dossier. Nous arrivons enfin à l'enquête publique qui permettra à l'État de lancer une consultation pour trouver l'opérateur. Il s'agit d'un rendez-vous historique.

Même avec l'autoroute, la complémentarité des modes de transport sera nécessaire. Le ferroviaire de proximité ne sera pas remplacé par l'A31 Bis. L'attractivité de la Moselle passera par la complémentarité des modes de transport. Nous ne devons pas rater ce rendez-vous. Il est normal et légitime que des riverains ne soient pas d'accord. Des associations ont revendiqué des mètres supplémentaires en souterrain. L'État est bienveillant, car il sait qu'il ne va pas payer. Il s'agit, je le répète, d'une politique d'aménagement du territoire dans laquelle nous devons être présents. Cela entraînera des conséquences sur la Moselle qui sera la première concernée.

Si ce dossier est fermé, vos enfants et petits-enfants nous reprocheront de ne pas avoir décidé. Nous devons décider. Même sans l'unanimité, nous devons avoir l'intime conviction que nous pourrions rater un rendez-vous avec notre avenir, avec le Luxembourg ou non. Notre mobilité interne est entravée et cela va continuer.

Je vous encourage à émettre un avis fortement positif sur ce dossier qui marquera la Moselle. Nous pourrons, sur la base de cette infrastructure, continuer à réfléchir à l'aménagement du territoire de demain. Nous devons soutenir la démarche de Florange en intégrant le déplacement des entreprises impactées, car elles doivent rester sur notre territoire. Nous devons engager cette démarche essentielle.

Je vous incite à émettre un avis favorable sur ce dossier. Il s'agit d'un rendez-vous avec l'Histoire. Le démarrage de l'enquête publique marquera le démarrage d'un projet dans lequel le ferroviaire trouvera toute sa place.

M. CORRADI.- J'anticipe sur le vote. Vous êtes largement majoritaires et convaincants. Je parle du futur et pas du présent. Je cherche un autre paradigme qui donnerait espoir à ceux qui souhaitent vivre autrement. Je ne parle pas des souffrances atroces des gens qui vont au Luxembourg. Nous continuons à prôner des solutions que nous avons déjà utilisées hier. Nous souhaitons que certaines consciences trouvent écho ici.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous propose de voter ce point.

4 voix contre,

Le reste est pour.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

La séance est levée à 12 heures 53.

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 16 heures 54.

M. LE PRÉSIDENT.- Le quorum est atteint. Je me dois de vous faire part des absences constatées de :

- Mme PILI a donné procuration à Mme THIEL-MIESZKALSKI ;
- Mme ARNOLD à Mme MAGRAS ;
- M. THIL à M. FREYBURGER ;
- Mme KLEBER-MASET à M. DICK jusqu'à 17 heures ;
- Mme HERZOG à Mme BECKER ;
- M. CUNY à M. SCHUH ;
- M. BOHL à Mme GOSSÉ ;
- Mme BOHR à Mme KUNTZ ;
- M. CHABANE à Mme LORIA-MANCK ;
- M. CUNAT à Mme SCHNEIDER ;
- M. SCHULER à M. BENIMEDDOURENE ;
- Mme FIRTION à Mme PASTOR ;
- Mme LAPAQUE à M. FRANCOIS à 17 heures 30 ;

- M. WEIS à Mme REBSTOCK ;
- M. SACCANI à M. SUCK à partir de 19 heures ;
- Mme STEMART à M. LEBEAU à partir de 19 heures.

III-1 RÉVISION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU FONDS DÉPARTEMENTAL D'AIDE AUX JEUNES

Mme SCHNEIDER, rapporteure.

(La rapporteure donne lecture de son rapport.)

M. LE PRÉSIDENT.-

Une opposition ?

Abstention ?

Unanimité.

III-2 TARIFICATION 2026 DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES POUR PERSONNES ÂGEES DÉPENDANTES, POUR PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Mme LORIA-MANCK, rapporteure.

(La rapporteure donne lecture de son rapport.)

M. LE PRÉSIDENT.-

Une opposition ?

Abstention ?

Unanimité.

III-3 9^e PLAN DÉPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT ET L'HÉBERGEMENT DES PERSONNES DÉFAVORISÉES DE MOSELLE (PDALHPD)

Mme HAAG, rapporteure.

(La rapporteure donne lecture de son rapport.)

M. LE PRÉSIDENT.-

Une opposition ?

Abstention ?

Unanimité.

III-4 PROGRAMME « HABITER MIEUX » - PROLONGATION DE LA DURÉE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET PROLONGATION DE LA DURÉE D'AFFECTATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME

Mme HAAG, rapporteure

(La rapporteure donne lecture de son rapport.)

M. LE PRÉSIDENT.-

Une opposition ?

Abstention ?

Unanimité.

III-5 RÈGLEMENT D'OCTROI DES GARANTIES DÉPARTEMENTALES D'EMPRUNT AU BÉNÉFICE DES BAILLEURS DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

Mme HAAG, rapporteure

(La rapporteure donne lecture de son rapport.)

M. LE PRÉSIDENT.-

Une opposition ?

Abstention ?

Unanimité.

VI-1 NOUVELLE DÉNOMINATION POUR LE COLLÈGE LA CARRIÈRE DE SAINT AVOLD

Mme STEMART, rapporteure

(La rapporteure donne lecture de son rapport.)

Construire un nouveau collège est un évènement pour le Département et lui choisir un nom est lui donner une identité. Il s'agit de choisir la pédagogie, la transmission au-delà d'un équipement neuf, moderne et fonctionnel que sera le nouveau collège de Saint-Avold dont l'ouverture est prévue en mars 2026. Tout comme le bâtiment qui sera une référence à l'histoire locale avec sa façade de bois brûlé rappelant les mines de charbon, le choix du nom s'est fait dans la consultation et la concertation au sein d'un comité de

pilotage dont je salue l'implication de la Présidente de la 6^e commission, Mme LAPAQUE et les Conseillers Départementaux, la Mairie de SAINT-AVOLD, le collège, les élèves et les parents d'élèves qui ont participé à cette commission qui avait pour objectif de choisir une figure féminine mosellane d'exception.

Sur 90 collèges publics de Moselle, seuls quatre portent un nom de femme : Clémence HAIGNERÉ à Freyming-Merlebach, Marie CURIE à Fontoy, Julie DAUBIÉ à Rombas et Hélène BOUCHER à Thionville. D'autres noms ont été évoqués durant la commission comme celui de la résistante Margot DURRMEYER et d'autres noms plus contemporains. Les élèves du collège de SAINT-AVOLD ont mené un travail important et réalisé une exposition sur l'histoire d'Adrienne THOMAS. La ville de SAINT-AVOLD a créé le prix Adrienne THOMAS, décerné chaque année à de jeunes historiens et déposé une plaque devant sa maison natale dans la rue Pointcarré, qui s'appelait en 1897 la Hamburger Strasse quand la Moselle était allemande. Au numéro 31 est née Hertha Pauline STRAUCH qui, devenue romancière, prendra le nom de plume d'Adrienne THOMAS. Elle a écrit un roman autobiographique, *best-seller* de son époque appelé « *Catherine devient soldat* », rare témoignage d'une femme sur la barbarie de la guerre de 1914-1918. Cette jeune femme s'est engagée à 17 ans comme volontaire à la Croix-Rouge. Elle s'occupait à la gare de Metz des blessés, des mourants, des soldats allemands et des prisonniers français arrivés en train. En 1933, quand les intellectuels juifs sont déclarés non-Allemands par les nazis, le livre d'Adrienne THOMAS est détruit. Elle s'enfuit alors en France et est arrêtée par la Gestapo en mai 1940. Elle est internée au camp de Gurs dans les Pyrénées dont elle s'évade et s'enfuit aux États-Unis. Après la guerre elle s'installe définitivement en Autriche, mais revient régulièrement en Lorraine.

Toute sa vie, Adrienne THOMAS aura défendu l'idée de paix en Europe. Dans l'hémicycle Robert SCHUMAN, cette histoire prend tout son sens et à Saint-Avold une dimension supplémentaire. Voilà pourquoi M. le Président vous propose de nous prononcer en faveur de la dénomination : Collège Adrienne THOMAS. Cette proposition a été validée par le Conseil d'administration du collège et par la Mairie de Saint-Avold.

M. LE PRÉSIDENT. - Il y a eu sur ce sujet une large concertation pour arriver à ce nom. Certains collèges portent des noms rattachés à l'histoire ou à des décisions politiques. L'ancien nom du collège est La Carrière alors que cette dernière a disparu. Au moment de la livraison des équipements s'est posée la question du nom. Nous avons souhaité

ouvrir le débat en appliquant un certain nombre de critères et de règles dont le premier était d'attribuer un nom de femme. Le deuxième point était d'attribuer le nom d'une personnalité ayant marqué l'histoire de la Moselle Est ou de Saint-Avold. Nous avons ensuite laissé libre choix au territoire en intégrant les élus départementaux et municipaux. Je me suis déplacé sur place pour rencontrer la population scolaire et les représentants de notre personnel. Il s'est alors dégagé à l'unanimité le nom d'Adrienne THOMAS. Le Conseil Départemental a été souverain de la délibération après avoir obtenu l'avis du Conseil Municipal de Saint-Avold. La concertation a été totale et ce nom a émergé.

Nous inaugurerons le collège en mars prochain après avoir apposé les plaques et officialisé ce nom. Les visiteurs du collège se poseront la question de savoir qui était Adrienne THOMAS. Cela fera revivre une femme ayant marqué l'histoire des territoires qu'elle a fréquenté et bien sûr, l'histoire de Saint-Avold.

Une opposition ?

Abstention ?

Unanimité.

Vous serez invités à l'inauguration dont la date n'est pas encore fixée. Cela aura lieu après les élections municipales.

I-9 BUDGET DEPARTEMENTAL DE 2025 – DECISION MODIFICATIVE N° 3

M. MULLER, rapporteur général du budget.

(*Le rapporteur donne lecture de son rapport.*)

M. LE PRÉSIDENT.- Concernant l'AMAPA, nous assumons la garantie d'emprunt bien au-delà de 2030. Je croyais avec beaucoup de naïveté que la garantie d'emprunt sur un équipement comme celui-ci permettrait un droit à immobilier. Or, le tribunal a rejeté complètement notre appel visant à ce que cet emprunt se traduise par une propriété immobilière. Toute garantie d'emprunt ne se traduit pas par une compensation ou une possibilité de récupérer sur le bien immobilier une partie de la recette qui permettrait d'alléger la charge d'emprunt que nous garantissons. C'est la raison pour laquelle je ne vous propose plus de garantie d'emprunt sauf pour notre office public d'HLM MOSELIS et pour les autres opérations relevant de la protection de l'enfance ou des actions en faveur des personnes âgées.

Il nous faut adopter cette décision modificative.

Une opposition ?

Abstention ? Quatre abstentions

Je vous remercie.

I-10 DISPOSITIONS ET AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES POUR LA PÉRIODE 2026 AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

M. MULLER, rapporteur.

(*Le rapporteur donne lecture de son rapport.*)

M. LE PRÉSIDENT.- Nous devons préparer 2026 sans connaître le budget ni les dotations de l'État. Nous ne savons pas comment les collectivités seront maltraitées, mais nous devons tout de même délibérer.

M. LE PRÉSIDENT.-

Une opposition ?

Abstention ?

Unanimité.

I-11 RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2026

M. FREYBURGER, rapporteur.

(*Le rapporteur donne lecture de son rapport.*)

M. FOURNIER.- Nous voici réunis pour examiner les orientations budgétaires 2026 dans un climat d'incertitudes économiques totales, sans lisibilité sur le futur projet de Loi de Finances 2026. Depuis 2022, les décisions nationales ont conduit à une augmentation de près de 6 milliards d'euros de dépenses imposées aux Départements alors que les recettes ont parallèlement chuté de 8,5 milliards d'euros. Le coût cumulé du RSA, de l'APA et du PCH dépasse les 19 milliards d'euros depuis 2024 avec une hausse tendancielle de près de 4 % par an. Pour les mineurs non accompagnés, rappelons que l'État ne finance qu'un cinquième du coût réel, ce qui n'est plus tenable.

Au niveau national, l'épargne nette des Départements est passée de 8 milliards en 2024 à une estimation comprise entre 150 et 200 millions en 2025. Certains scénarios évoquent même une épargne nette négative. M. François SAUVADET, Président des

Départements de France a indiqué que 35 Départements sont déjà en difficulté et 57 pourraient l'être d'ici la fin de l'année.

L'État transfère les missions, mais pas les moyens. Nous faisons notre devoir de solidarité, mais nous ne pouvons pas agir seuls. Malgré cette tension structurelle, la Moselle continue de tenir son rang. Elle protège, elle accompagne et investit. Nous devons veiller à ce qu'elle continue à le faire durablement.

Concernant les orientations 2026, plusieurs éléments appellent une analyse, comme l'atténuation de la dynamique des recettes. Si les DMTO demeurent dynamiques, chacun sait que cela n'est ni pérenne, ni garanti, ni durablement sûr. Ces recettes incertaines ne peuvent pas être la colonne vertébrale d'une politique publique durable. Vousappelez à la prudence, M. le Président et vous avez raison. Les dépenses sociales poursuivent leur hausse mécanique. Les propositions relatives à l'autonomie atteignent 251,2 millions d'euros, soit :

- +3,5 % par rapport au budget primitif 2025 ;
- +4,2 millions d'euros pour les personnes en situation de handicap du fait de l'augmentation des charges en établissements ;
- + 2,7 millions d'euros pour l'hébergement des personnes âgées ;
- + 1,5 million d'euros pour l'accompagnement à domicile ;
- 150,3 millions d'euros pour l'Aide sociale à l'enfance en hausse de 5,4 %.

Ces augmentations sont directement liées aux décisions nationales : taux directeur relevé, revalorisations salariales, SEGUR étendu. Nous assumons ces dépenses qui relèvent de notre mission de solidarité, mais l'État doit cesser de faire peser sur les seuls départements ce qu'il décide.

Le RSA, après une baisse conjoncturelle l'an dernier, augmente de 5,2 millions d'euros atteignant 155,2 millions d'euros. Parallèlement, les crédits d'insertion au niveau national vont diminuer.

Les dépenses de personnel se stabilisent à 153,7 millions d'euros, or, cette stabilité est trompeuse. La hausse de 3 points des cotisations patronales pèsera lourdement sur les marges de manœuvre futures. Elles continueront à augmenter encore pendant trois ans si les estimations sont exactes, conformément aux décisions prises par M. BAYROU et qui ne seront pas remises en cause pour les CNRACL.

Concernant les investissements publics, les inquiétudes prédominent. Les dépenses d'investissement pour le Conseil Départemental baissent de près d'un million d'euros. Les Mosellans attendent toujours des réponses de visibilité et des engagements sur le territoire en matière de mobilité, d'attractivité, d'éducation, et de transition écologique. Ces demandes vont nous accompagner de manière lancinante lors des années futures.

Enfin, il convient de remarquer la gestion de la dette. L'encours au 31 décembre 2025 sera de 561,2 millions d'euros, en baisse légère. Les intérêts diminuent également, or le remboursement du capital augmentera. Bien que quelques indicateurs s'améliorent, l'équilibre est fragile.

Face à ces certitudes, la Moselle doit garder une trajectoire visible qui suppose :

- de défendre fermement les départements auprès de l'État pour qu'il cesse de transférer des compétences sans financement ;
- de maintenir un niveau d'investissement acceptable, car cela prépare la Moselle à 2030 ;
- de garantir les dépenses d'ordre social sans compensation.

Tout cela en supposant que le budget 2026 du pays soit voté, ce qui n'est pas encore acquis, le vote du budget de la Sécurité sociale donnera une première indication. Certains groupes ont annoncé qu'ils ne voterait pas le texte, préfigurant un mois de décembre particulier pour le vote du budget national.

M. FREYBURGER.- L'année 2026 comme l'année 2025 sera marquée par la mise à contribution des collectivités locales au redressement des comptes publics. En cette période marquée par les incertitudes politiques découlant de l'absence de majorité à l'Assemblée Nationale, découlant elles-mêmes d'un mouvement d'humeur du Président un soir de juin 2024, les restrictions budgétaires seront encore une fois les seules choses certaines.

Malgré les efforts remarqués du Sénat visant à limiter les dégâts, le DILICO créé en 2025 s'installe malgré tout dans le paysage. Il devrait avoir un impact sur nos ressources en combinaison avec le gel des transferts de TVA et la réduction de certains concours financiers nationaux. Les marges de manœuvre départementales sont d'ores et déjà impactées, ce qui agravera encore à l'avenir au cours de l'année 2026 l'effet ciseaux lié au double phénomène de la diminution de nos ressources et de

l'augmentation de nos dépenses, orientées à 64 % vers la solidarité et la protection des plus fragiles.

De manière extrêmement préoccupante depuis la promulgation d'une certaine loi, nous subissons des dépenses imposées par l'État et ne pouvons même plus décider du niveau de nos recettes. Nous sommes tributaires de la conjoncture et de l'activité des transactions immobilières ou encore des transactions commerciales. Nous n'avons plus de marge de manœuvre. Néanmoins nous devons honorer les dépenses à l'égard de l'exercice de nos compétences au premier rang desquelles la solidarité et la protection de nos concitoyens les plus fragiles et vulnérables.

Définir un budget pour le Gouvernement est une équation à plusieurs inconnues en l'absence d'une Loi de Finances pour 2026. Elle n'est pas encore votée et nous ne savons pas si elle le sera. En tout état de cause nous ne pouvons qu'être prudents, car nous ne décidons pas du contexte dans lequel nous prenons notre propre orientation budgétaire pour l'année à venir. Malgré cela et une fois encore, la Moselle répondra présente pour faire face à sa vocation de protection des plus fragiles : personnes en réinsertion professionnelle, enfants et familles vulnérables, personnes âgées et handicapées.

L'énoncé de nos politiques de cohésion peut paraître au premier abord impersonnel et désincarné. Il faut pourtant connaître la multitude des situations humaines souvent très difficiles auxquelles sont confrontés nos concitoyens et auxquelles font face les personnes du Département, qu'elles soient agents ou mandatées par le Département pour agir, qu'elles soient aussi élues. Ces personnes comptent sur notre soutien et notre solidité pour les accompagner, les protéger et parfois les accueillir au-delà des capacités dont nous disposons. Je pense que le Département peut s'honorer d'avoir toujours su accueillir les personnes qui avaient besoin de l'être. Nous ne voulons laisser personne au bord du chemin. En Moselle, cette idée n'est pas qu'un concept, mais une réalité.

Grâce aux fruits d'une gestion que nous pouvons qualifier de saine et de rigoureuse et tout en maintenant ce cadre des solidarités, notre collectivité vise aussi une action au cœur des territoires au travers d'une prise en compte fine des enjeux environnementaux et sociaux. La Moselle ne se contente pas de gérer les urgences du moment, elle prépare la Moselle de demain avec mérite, car les perspectives sont généralement assez peu encourageantes du point de vue des moyens du Département.

Je citerai quelques exemples pour illustrer mes propos : l'aménagement des terres agricoles, forestières et naturelles ; la création de la pépinière départementale ; la poursuite du plan pluriannuel d'investissement des collèges ; la réflexion en matière de mobilité grâce au schéma global des mobilités et la révision du SRADDET.

Il convient également de citer l'ambition du Département en termes de politiques au plus près des gens et les plus porteuses en termes d'attractivité du département : sport, culture, jeunesse. Il s'agit d'actions en mesure de faire briller notre département et irriguent nos territoires.

À travers ces orientations et cette gestion rigoureuse et forcément incertaine compte tenu du contexte, l'exécutif départemental tente de préparer l'avenir tout en essayant de limiter les incertitudes. La Moselle tient bon et nous ferons en sorte que cela perdure.

Mme ROMILLY.- Depuis plusieurs années, les différentes crises que nous traversons n'ont pas été sans répercussion sur l'ensemble des collectivités locales. De plus, au niveau international, les tensions politiques et économiques ont encore fragilisé notre économie.

En ajoutant à cela la crise politique à laquelle est confronté notre pays depuis plusieurs mois, il devient encore plus difficile de se projeter dans l'avenir et de construire un budget, surtout lorsqu'il est impossible de prévoir la part de contribution de plus en plus demandée pour participer au redressement des finances publiques dont le déficit ne cesse de s'allonger.

C'est dans ce contexte incertain et en perpétuelle évolution que seront présentées les orientations budgétaires pour 2026. Comme l'a dit le Président SAUVADET, lors des Assises à Albi : « *il faut arrêter de charger la barque des départements* ». Dans ce contexte difficile où le Département doit faire face à des dépenses de solidarité qui ne cessent d'augmenter tandis que les recettes diminuent, nous ne pouvons qu'être fiers des politiques menées, que cela soit auprès des personnes en situation de handicap, auprès des ainés, mais également auprès de la jeunesse que nous accompagnons, qu'ils soient placés auprès de l'aide sociale à l'enfance, élèves de nos collèges ou membres de clubs sportifs. Nous pouvons être très fiers de cette jeunesse qui, hier encore lors du Conseil Départemental des Jeunes, nous a montré qu'elle était investie pour un avenir de paix et pour un monde plus solidaire.

Les politiques départementales nécessitent de se préoccuper également des défis qui nous attendent face au changement climatique, dont le rapport annuel du développement durable est une parfaite photographie des actions menées sur l'ensemble des champs de notre compétence afin de faire de la Moselle un territoire exemplaire et en bas carbone.

L'environnement, c'est aussi notre agriculture. Notre Département accompagne les filières agricoles et les soutient lorsqu'elles sont frappées par des aléas climatiques. C'est aussi un soutien aux circuits courts.

Le sport et la culture contribuent à notre collectivité qui font encore partie de nos priorités contrairement à d'autres collectivités ayant considérablement réduit leur budget. Il s'agit d'un véritable vecteur social.

Le Département est aussi un bâtisseur d'aménagement et d'attractivité autant sur les routes départementales que sur les collèges, mais également sur la politique du logement. C'est aussi un vecteur d'attractivité concernant le tourisme qui depuis quelques années s'est considérablement structuré sur l'ensemble de la Moselle et fait de notre territoire un territoire à découvrir.

Ce rapport d'orientations budgétaires porte bien à la connaissance de tous l'évolution de nos recettes et de nos dépenses sur l'ensemble de nos politiques départementales. Malgré des recettes qui diminuent et des dépenses qui augmentent notre Département demeure la collectivité de proximité et de solidarité qui accompagne les Mosellans du premier sourire au dernier soupir. Dans le contexte national imposé, nous pouvons être fiers des politiques qui sont menées et de ce rapport d'orientations budgétaires présenté.

M. LEBEAU.- Le débat d'orientations budgétaires n'est jamais un exercice anodin. Il nous invite une fois encore à regarder notre avenir en face avec lucidité et volonté.

Je trouve que notre collègue M. FOURNIER a du vague à l'âme, car il me semble pessimiste et négatif. Cette année, cet avenir s'avance dans une situation exogène d'incertitude exceptionnelle. Le monde politique national change vite et parfois brutalement. Les finances publiques se raréfient et pourtant, nous maintenons le cap. Nous avançons malgré les nuages, malgré la houle, malgré la constance de ceux qui savent d'où ils viennent et où ils veulent aller.

La réalité est là. Les dépenses sociales augmentent fortement. En trois ans, elles ont augmenté de 100 millions d'euros. Dans le même temps, les DMTO sont passées de 156 millions d'euros à 107 millions d'euros, soit un effet ciseau de 150 millions d'euros, soit un milliard de francs français.

La protection de l'enfance, l'autonomie, le handicap, le RSA sont autant de besoins essentiels qui progressent et nous obligent. Il s'agit pourtant d'un motif de fierté collectif. Notre encours de dettes devrait rester maîtrisé dans un monde qui cède souvent à la facilité. Nous avons choisi la rigueur, la responsabilité, l'élégance de la mesure. Cette rigueur n'est pas née par hasard. Sous l'impulsion du Président et du Directeur Général des Services, nous avons travaillé. Je tiens à remercier l'ensemble des acteurs qui ont contribué à cette proposition de budget et qui en ont disséqué chaque ligne pour en extraire l'essentiel et écarter l'accessoire.

C'est ainsi que nous gouvernons en Moselle : avec exigence et méthode. Cette dernière porte ses fruits. Malgré des contraintes, malgré la pression, nous maintenons un investissement conséquent de 100 millions d'euros, soit un seuil exceptionnel dans l'histoire de notre Département. Ces 100 millions d'euros serviront à moderniser les collèges, soutenir les communes, accélérer la transition écologique et renforcer les mobilités. Ces 100 millions d'euros prépareront l'avenir sans compromettre celui des générations à venir et sans augmenter la dette.

L'important n'est pas de toutes les voir, mais de choisir la bonne direction. Dans un contexte chahuté, notre direction est claire : protéger toutes les Mosellanes et tous les Mosellans et croire en la Moselle.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous sommes devant un exercice éminemment compliqué. Nous avons fait le choix de voter le budget en janvier afin d'éviter cet écart de deux à trois mois. Nous avons devant nous un certain nombre d'échéances concernant des investissements que vous connaissez : les routes, les bâtiments, les grands chantiers engagés dans les collèges, les grandes réflexions sur les grandes infrastructures structurantes et nos politiques publiques que nous conduisons dans la solidarité où les charges augmentent sans être maitrisables. Il sera nécessaire de maîtriser l'ensemble des charges de nos politiques. J'en appelle à nos filiales et nous continuerons à balayer l'ensemble des dépenses afin d'affirmer nos stratégies et définir nos priorités. Le budget est un acte profondément politique. Que voulons-nous que soit la Moselle en 2030 ?

Comment organiser les investissements sur nos territoires en faveur des plus fragiles et les investissements dans nos collèges, sans compter les infrastructures routières ?

Nous devons le faire dans un cadre contraint et encore méconnu. Cette difficulté se concentre sur le DILICO qui cristallise les spéculations. La TVA est également une interrogation et nous avons eu tort de nous laisser faire. Nous ne savons pas maîtriser les DMTO et regardons les comptes en chaque fin de mois. Personne dans ce pays n'est en mesure de nous expliquer comment gérer nos DMTO. Quel est le marché de l'immobilier le plus tonique en Moselle ? Lequel l'est le moins ? Nous pouvons émettre des hypothèses, mais nous ne savons pas les maîtriser. C'est dans ce cadre-là que nous devons organiser notre budget avec des dépenses croissantes que nous avons du mal à maîtriser. L'État décide parfois d'augmenter certaines charges sans compensation.

Concernant les investissements, nous essayons de maintenir un niveau élevé (100 millions d'euros) en le répartissant entre nos bâtiments, nos infrastructures routières et nos collèges. Des chantiers vont démarrer bien que les élections municipales freinent certaines procédures. Nous souhaitons garder un encours de dettes aux alentours de 570 millions d'euros. Un nouveau dossier concerne la VR52 dont le chantier devra être lancé. Je lancerai ce chantier avec une maîtrise d'œuvre assurée par les services départementaux. La Région apportera le complément des trois tiers.

Les dépenses en lien avec les personnes âgées augmentent tout comme le nombre de personnes en situation de handicap, d'enfants confiés et bénéficiaires du RSA.

Ce débat est le nôtre et nous n'avons pas à délibérer. Vous avez vu ces dossiers en réunion de groupe, mais également dans le cadre de la 1^{re} commission. Il s'agit d'un travail de six mois d'allers-retours, de stratégie et de simulation. Nous allons continuer en gardant en vue les années qui suivront 2026. La Ministre a entendu nos revendications.

Merci aux Vice-Présidents, aux Présidents de commission, aux services, à nos filiales, et merci aux Présidents des filiales avec lesquels j'ai pu échanger. Vous constatez que 2026 ne sera pas 2025 qui n'aura pas été 2024. Les temps vont changer et nous serons appelés à une exigence budgétaire. Nous allons devoir nous obliger à réaliser le budget tel qu'il aura été adopté. Il y aura à trouver les économies à réaliser.

Je souhaite que nous portions en 2026 une réflexion sur le nouveau dispositif d'aide aux territoires. L'année 2026 sera une année blanche, car il est nécessaire de résorber la dette. J'attends 25 millions d'euros de factures qui auraient dû être réglées en 2024. Nous mettrons à profit 2026 pour payer la majorité de nos dettes aux communes et intercommunalités. Nous réfléchirons alors à un nouveau dispositif, car cela est nécessaire. Nous devrons privilégier nos investissements dans nos collèges, sur nos routes et nos établissements. Nous devrons rester présents auprès des collectivités et préparer la Moselle pour la jeunesse à venir.

Je vous remercie de la contribution que vous avez apportée à l'élaboration du budget et ce que vous apporterez à l'exécution de ce budget une fois qu'il sera voté au cours du mois de janvier 2026.

Je mets un terme à ces débats. Vous pouvez repartir avec nos certitudes, mais aussi nos doutes.

CLÔTURE DE LA RÉUNION TRIMESTRIELLE

La séance est clôturée à 18 heures 01.

TABLE DES INTERVENTIONS DANS LES DEBATS

M. LE PRESIDENT :	1,2,3,5,18,19,20,21,23,24,25,26,28,33,34,35,36,37,47,48,51,52, 56,57,58,59,60,61,62,68
Mme AMBROSIN-CHINI	53
M. BOHL	29
M. BOLOT	45
M. CORRADI	57
M. DICK	32,54
M. FOURNIER	30,41,50,62
M. FREYBURGER	25,31,41,55,64
Mme GATEL	44,45
M. KHALIFE	20,21
M. LEBEAU	25,27,36,55,67
Mme REBSTOCK	50,55
M. REICHHELD	34,49,50
Mme ROMILLY	21,26,32,42,66
M. SACCANI	50
Mme STEMART	59
M. SUCK	50
M. WEIS	55

TABLE DES MATIERES

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du lundi 1^{er} décembre 2025	1
- Ouverture de la séance	1
- Liste d'émargement et délégations de vote.....	2
- Carnet du Conseil Départemental.....	2
- Mutations et nominations	2
- Examen de rapports	3
- Discours du Président.....	5
- Ordre du jour	18
- Approbation du procès-verbal de la 4 ^e Réunion Trimestrielle 2025	19
- Suspension de la séance.....	19
- Reprise de la séance.....	19
- Levée de la séance.....	21
Séance du jeudi 4 décembre 2025	23
- Ouverture de la séance	23
- Ordre du jour	23
- Liste d'émargement et délégations de vote.....	24
- Examen des rapports du Président.....	25
- Clôture de la séance.....	70
- Table des interventions dans les débats	71
- Table des matières	74

- A -

ASSEMBLEES

- Plan de placement des Conseillers Départementaux dans la salle des Délibérations rénovée 3
- Dénomination des nouveaux espaces et salles de réunion dans les bâtiments départementaux 3

- D -

DIVERS

- Rapport annuel de développement durable 2025 25
- Rapport sur la situation sociale, économique et environnementale de la Moselle 2025 27

- F -

FINANCES

- Sortie de l'actif et de l'inventaire des biens de faible valeur amortis au 31/12/2025 pour tous les budgets départementaux 48
- Budget Départemental de 2025 - Décision Modificative n° 3 61
- Dispositions et autorisations budgétaires pour la période 2026 avant le vote du Budget Primitif 2026 62
- Rapport d'orientations Budgétaires pour 2026 62

- G -

GESTION DES COLLEGES

- Nouvelle dénomination pour le collège La Carrière de SAINT-AVOLD 59

- I -

INFRASTRUCTURES

- Information sur l'exercice de la délégation au Président du Département en matière de louage de choses 48
- Information sur l'exercice de la délégation au Président du Département en matière de droit de préemption sur les espaces naturels sensibles 48

- Contrat de partenariat public-privé pour la démolition-reconstruction, l'exploitation technique et la maintenance des collèges de Hombourg-Haut et Freyming-Merlebach – Rapport annuel 2024 de suivi de l'exécution du contrat établi par AUXIFIP	52
- Contrat de partenariat public-privé pour la construction ou la démolition-reconstruction, l'exploitation technique et la maintenance du collège de Verny et du collège Paul Verlaine de Faulquemont - Rapport annuel 2024 de suivi de l'exécution du contrat établi par MOSELLA	52
- A31bis- Enquête publique secteur Nord entre Thionville et la frontière avec le Grand-Duché du Luxembourg	53

- P -

PERSONNEL DÉPARTEMENTAL

- Personnel départemental – Présentation du Rapport Social Unique au titre de l'année 2024.....	34
- Personnel départemental – Crédit et suppression des emplois Mise à jour du tableau des emplois	34
- Personnel départemental – Régime indemnitaire	35
- Personnel départemental – Régime indemnitaire des Ouvriers des Parcs et Ateliers (OPA)	35
- Personnel départemental – Temps de travail – Règlement particulier du temps de travail de la Direction du Patrimoine et de l'Aménagement des Territoires (DPAT)	36
- Personnel départemental – Modification des modalités de remboursement des frais de déplacements temporaires des agents : frais de repas mission et formation	36
- Personnel départemental – Prestations repas	36
- Personnel départemental – Protection sociale complémentaire.....	37

POLITIQUES DES SOLIDARITES ET HABITAT

- Révision du règlement intérieur du Fonds départemental d'aide aux jeunes	58
- Tarification 2026 des établissements et services pour personnes âgées dépendantes, pour personnes en situation de handicap et pour la protection de l'enfance.....	58

- 9 ^e Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées de Moselle (PDALHPD)	58
- Programme « Habiter mieux » - Prolongation de la durée de l'autorisation de programme et prolongation de la durée d'affectation de l'autorisation de programme	59
- Règlement d'octroi des garanties départementales d'emprunt au bénéfice des bailleurs de logements locatifs sociaux.	59

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

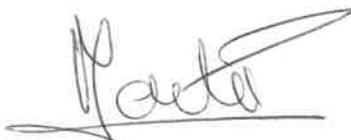
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA 5^e RÉUNION TRIMESTRIELLE DE 2025

Journées des 1^{er} et 4 décembre 2025

Soumis à l'approbation du Conseil Départemental en date du 26 janvier 2026

Secrétaire de séance



Patricia ARNOLD

Le Président du Département de la Moselle



Patrick WEITEN